

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

34

**Nbre de suffrages exprimés**

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°175/2021

**Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 9 septembre 2021**

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 septembre 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°176/2021

### **Objet : Adoption de l'Avant-Projet Définitif des Guinnottes 3 phase 2 - Adoption du plan de financement**

Le Président expose que, après les Guinnottes 1 et 2 totalement commercialisés, les Guinnottes 3 ont déjà fait l'objet d'une première phase de travaux ayant abouti à la création d'une plateforme de 3 hectares vendue à l'entreprise SC70-25.

Il convient à présent de doter la CCPH de nouvelles emprises à commercialiser au plus vite puisque nous ne disposons plus de foncier économique.

Cette deuxième phase de travaux va consister à aménager de nouvelles plateformes, à réaliser l'extension des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable (depuis la plateforme déjà réalisée) et l'amenée des réseaux secs depuis l'Adapei.

L'ensemble des travaux a pris en considération les aménagements environnementaux et paysagers requis dans le cadre du dossier Loi sur l'eau qui reste la dernière procédure en cours d'instruction : plantation dans les bassins, plantation arbustive, reconstitution de haies et de bosquet, zone tampon au NORD et à l'OUEST.

#### **Les caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :**

Emprise totale du projet : 6,5 hectares.

Surface utile projetée (donc à commercialiser) : 48 000 m<sup>2</sup> avec 3 plateformes de 20 000 m<sup>2</sup>, 13700 m<sup>2</sup> et 14 800 m<sup>2</sup>.

Conformément au PLU d'Héricourt, une zone tampon de 10 m est prévue côté quartier des vignes.

2 bâches incendie de 120 m<sup>3</sup> sont prévues à côté des bassins de rétention qui sont déjà réalisés.

Le cabinet Delplanque, maître d'œuvre du projet, a chiffré l'avant-projet définitif avec un coût travaux de 1 632 000 € HT.

Le coût d'opération est estimé à 1 790 000 € HT permettant de projeter le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 632 000 €	CCPH (20 %)	358 000 €
Honoraires	89 000 €	Département Haute-Saône (8 %)	144 000 €
Signalétique	6 000 €	DETR (20 %)	358 000 €
Imprévus (4 %)	63 000 €	Commercialisation (52 %)	930 000 €
TOTAL	1 790 000 €	TOTAL	1 790 000 €

### Suites du projet

Dès l'arrêté préfectoral délivré au titre de la loi sur l'eau, la consultation des entreprises sera engagée pour un démarrage des travaux au printemps 2022.

Toutefois en fonction de l'avancement du projet de construction de l'usine par SC70, il conviendra éventuellement de détacher les travaux de desserte de la parcelle pour les réseaux secs, les réseaux humides étant eux déjà réalisés.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-176\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

34

**Nbre de suffrages exprimés**

44

**Etaient présents :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°177/2021

**Objet : Adoption de l'Avant-Projet Sommaire de la Voie du Tram phase 2 - Adoption du plan de financement**

Le Président expose que conformément au PLAN VELO intercommunal, 3 opérations de liaisons douces ont été engagées avec des degrés d'avancement différents :

Ces 3 opérations sont :

- La connexion Héricourt à la coulée verte côté Territoire de Belfort dont l'Avant-Projet Sommaire a été adopté lors d'un précédent conseil communautaire pour réserver les subventions. Les études se poursuivent.
- La connexion Héricourt – Montbéliard pour laquelle la CCPH sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Ville d'Héricourt a réalisé le tronçon interne au Parc Urbain, la prolongation du tracé étant en cours d'étude par la Ville d'Héricourt.
- La voie du TRAM Héricourt – Saulnot, objet du présent rapport, dont une première tranche Héricourt – Couthenans – Luze a été réalisée sur plus de 4 kms et qu'il convient à présent de prolonger sur le tronçon Couthenans – Saulnot.

L'estimatif remis par le cabinet Delplanque pour ce nouveau tronçon de 9 kms se fixe à 1 093 000 € HT dont un forfait de 100 000 € pour les 2 passages sur la RD (avant Champey et secteur d'Essouavre) à titre de provision puisqu'à ce stade aucune solution technique n'a encore été arrêtée en concertation avec le Département.

Le coût d'opération s'élève de manière prévisionnelle hors acquisitions foncières et études annexes, hors éventuelles dépenses au titre des compensations environnementales à 1 180 000 € HT.

L'autofinancement de la CCPH est estimé à 332 511 € soit 28,20% des dépenses.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	993 000 €	CCPH (28,20 %)	332 511 €
Imprévus (RD)	100 000 €	Département Haute-Saône (21.80%) PACT	257 489 €
Honoraires	80 000 €	DSIL (50 %)	590 000 €
Signalétique	7 000 €		
TOTAL	1 180 000 €	TOTAL	1 180 000 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** cet Avant-Projet Sommaire,
- **ADOpte** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-177\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°178/2021

**Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subventions**

Le Président expose que de nouveaux dossiers ont été présentés par des entreprises au titre du fonds Régional des Territoires.

**1. Sur le volet investissement :**

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet HT (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
PHIL'MOD / CALISTA Héricourt	Vitrines et enseigne	16 950.00 €	40 %	6 780.00 €	1356.00 €	5 424.00 €
KCK INTERFASHIONAL Héricourt	Enseigne et mobilier magasin de vêtements	2 084.64 €	Aide forfaitaire	500 €	100 €	400 €

Avec ces dossiers, nous arrivons à un taux de programmation de **106 % de l'enveloppe disponible**.

A ce stade, la Région ne s'est pas encore prononcée pour une poursuite du dispositif aux côtés des EPCI pour 2022.

Néanmoins, il est nécessaire de se positionner dès à présent sur la suite à réserver à ces 2 dossiers et aux prochains sachant qu'il est possible qu'il y ait des sous réalisations dans les subventions déjà attribuées.

Le bureau du 15 Septembre a proposé d'accompagner ces 2 dossiers avec le même niveau d'aides que les précédents et donc de prendre en charge la participation régionale.

Pour les autres dossiers à venir, ceux-ci seront suspendus dans l'attente de connaître la position de la Région sur la reconduction ou non de ce dispositif.

Des crédits sont disponibles sur le service développement économique et nécessiteront éventuellement une modification budgétaire en fin d'année.

## **2. Sur le volet aides au fonctionnement pour le financement d'outils numérique :**

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LIBERTY GYM Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1 308 € HT	500 €	100 €	400 €
LA DAME DE PIQUE Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1 308 € HT	500 €	100 €	400 €

À ce jour, nous avons reçu 13 demandes d'aides pour un montant total de subvention attribué de 8 250 € soit 40 % de l'enveloppe disponible.

Le Conseil communautaire l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- de financer après solde du FRT, sur les fonds CCPH les 2 projets présentés sur le volet investissement soit 6 780 € pour Phil'mod et 500 € pour KCK,
- de solliciter la Région Bourgogne Franche Comté sur la reconduction du dispositif,
- de financer le nouveau projet déposé par Liberty Gym sur le volet numérique.
- de financer le nouveau projet déposé par La dame de pique sur le volet numérique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021  
Reçu en préfecture le 08/10/2021  
Affiché le   
ID : 070-247000722-20210930-178\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210930-179\_2021-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

34

**Nbre de suffrages exprimés**

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°179/2021

### **Objet : Mise en œuvre du forfait Mobilité Durable**

Le Président expose que concernant le trajet domicile – travail, plusieurs dispositifs existent au bénéfice des agents titulaires ou contractuels.

#### **Prise en charge de l'abonnement transport**

Conformément au décret n°2010-676 du 21 juin 2010, tout agent de la collectivité, titulaire ou contractuel, peut bénéficier de la prise en charge à 50 % de son abonnement de transport entre son domicile et son lieu de travail. Cette prise en charge est une obligation de la collectivité qui n'a pas besoin de faire l'objet d'une délibération. Elle est plafonnée à 86.16 € par mois et s'applique même aux agents à temps partiel (pour les agents dont le temps de travail est inférieur au mi-temps, la prise en charge est réduite de moitié).

Les titres de transport unitaires n'étant pas concernés, la prise en charge s'applique uniquement aux agents se rendant à leur travail en train, sur la base d'un tarif en 2<sup>nd</sup>e classe et sur le trajet le plus direct.

La prise en charge est versée mensuellement à l'agent.

#### **Forfait mobilité durable (FMD)**

Les décrets n°2020-1547 et n°2020-1554 des 9 et 10 décembre 2020 ont étendu le dispositif du « forfait mobilité durable » (FMD) créé en mai 2020 aux collectivités territoriales. Ce forfait s'applique aux déplacements domicile-travail effectués **en vélo ou en covoiturage**.

Les modalités d'octroi du FMD doivent être définies par une délibération de la Communauté de Communes dans le cadre des décrets précédents :

- Le FMD indemnise l'utilisation, **au moins 100 jours par an**, du vélo ou du covoiturage (passager ou conducteur) pour ses déplacements domicile-travail. À noter que, pour les agents en temps partiel, le seuil est modulé selon la quotité du temps de travail de l'agent,
- Le FMD n'est pas cumulable avec une éventuelle prise en charge des frais d'abonnement de transport public ou de service de location de vélo,
- Le FMD est exclusif du bénéfice d'un logement de fonction ou d'un véhicule de fonction,
- Le FMD s'applique aux agents titulaires et contractuels.

Conformément au décret, le FMD est versé par la collectivité, l'année suivant la déclaration, sur la base :

- d'une déclaration sur l'honneur remplie par l'agent pour l'utilisation du vélo,
- ou d'une facture ou d'un relevé de paiement dans le cas de l'utilisation d'une plateforme de covoiturage,
- ou d'une attestation sur l'honneur du covoitureur dans le cas d'un usage hors des plateformes professionnelles.

L'agent peut combiner les modes de déplacement et le contrôle éventuel est de la responsabilité de la collectivité concernée. Le versement du forfait est effectué l'année suivant celle de la déclaration : pour des déplacements domicile-travail réalisés en 2021, le versement se fera début 2022 à condition que la déclaration ait été faite avant le 31 décembre 2021. L'arrêté du 9 mai 2020 fixe le montant du FMD à **200 euros par an et par agent éligible** (à payer en une seule fois).

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de mettre en place ce forfait mobilité durable par délibération du Conseil Communautaire pour l'ensemble des agents de la CCPH éligibles aux conditions du décret à partir de l'année 2021. Les premiers versements se feront, pour les agents concernés, sur l'année 2022.
- **DECIDE** de communiquer sur ce forfait et sur la prise en charge des abonnements de train pour les agents de la collectivité.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-179\_2021-DE

Berger  
Levrault



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

34

**Nbre de suffrages exprimés**

44

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°180/2021

### **Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets pour 2020**

Le Président expose que conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, il convient de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

Ce rapport devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes.

#### **Rappel :**

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de communes, se compose aujourd'hui de **23** communes, pour un territoire de **163.61** km<sup>2</sup> et **21 490** habitants.

#### **Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés :**

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1.

Malgré la pandémie et les confinements, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j/7 y compris les jours fériés. Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

### Tonnages collectés :

#### Ordures ménagères résiduelles

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total</b>	<b>3 793,33</b>	<b>3 236,90</b>	<b>3 068,12</b>	<b>3 051,08</b>	<b>3 059,98</b>	<b>3 029,34</b>	<b>3 087,12</b>

La Communauté de Communes peut se réjouir d'avoir un ratio de 143,65 Kg/ Hab. Très inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 249 Kg/Hab. (données ADEME 2019)

#### Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total</b>	<b>751.85</b>	<b>1 144.90</b>	<b>1 212.87</b>	<b>1 379.13</b>	<b>1 444.21</b>	<b>1 407.68</b>	<b>1 376.93</b>

2020 connaît une légère baisse des tonnages du recyclage, le ratio est tout de même de 64,07 Kg/Hab. supérieur à la moyenne nationale qui est de 50 Kg/Hab.

#### Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

Depuis 2001 et encore à ce jour, la Communauté de Communes dispose des tarifs les moins élevés en comparaison aux autres collectivités voisines, grâce à une gestion au plus près des besoins.

Depuis 2017, à titre d'exemple, les personnes seules et 2 personnes ont des tarifs identiques à 2002 avec des services supplémentaires (deux déchetteries, le tri sélectif en porte à porte) et une maîtrise de l'inflation.

#### Détail du coût du service :

##### Résultat de l'exercice 2020 :

Dépenses de fonctionnement	<b>1 553 257.91 €</b>
Recettes de fonctionnement	<b>1 482 582.37 €</b>

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE

#### Coût à l'habitant et coût de traitement :

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes **120,00€ HT** (soit **132,00 € TTC**), ce qui représente une dépense de **409 217.16 € TTC** en 2020. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à **20,00 € HT** (soit **22,00€ TTC**) par habitant (population de référence SYTEVOM **21 490 Hab.**). Cela a représenté **472 780,00 € TTC** de cotisation adhérent pour l'année 2020.

#### Recettes et reversements Eco Emballage (CITEO)

Reversements soutien Eco Emballage à la collecte sélective								
Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total</b>	<b>75 762,05 €</b>	<b>55 081,78 €</b>	<b>60 999,53 €</b>	<b>110 832,06 €</b>	<b>151 321,07 €</b>	<b>129 034,87 €</b>	<b>102,870,67 €</b>	<b>83 551,45 €</b>

Les reversements CITEO sont variables car ils dépendent de l'évolution des coûts de reprise matières.

#### Tonnage de déchets collectés :

Type de déchets (en tonnes)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	4 320,86	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12
Collecte sélective en porte-à-porte	568,42	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93
Verre	672,44	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,2	733,64	753,69	754,1	805,62
Mixte	271,69	304,41	323,57	318,69	233,8	0	0	0	0	0	0
Déchetteries	6 091,04	6 103,54	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34
<b>Totaux</b>	<b>11 924,45</b>	<b>12 012,79</b>	<b>11 850,03</b>	<b>11 479,73</b>	<b>11 741,82</b>	<b>11 152,19</b>	<b>11 454,12</b>	<b>10 828,38</b>	<b>11 601,68</b>	<b>11 898,24</b>	<b>12 346,83</b>

On note que les déchets issus des déchetteries sont en croissance en 2020, induisant des coûts plus importants de la part du SYTEVOM.

#### Points à retenir :

- Un service rendu 5 jours/7 y compris les jours fériés tout au long de l'année.
- Aucune interruption du service pendant les confinements liés à la COVID.
- Tous déchets confondus, **12 346,83 tonnes** ont été collectées en 2020 contre **11 898,24 tonnes** en 2019 (+ 3,77 %) soit **574,54 kg/habitant** en 2020 et **538,86 kg/habitant** en 2019.
- +57,78 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2019.
- 143,65 Kg d'OMR par habitant contre 140,70 Kg par habitant en 2019.

- -30,75 tonnes de tri sélectif en porte à porte.
- 17 386 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH.
- 2 420 composteurs achetés depuis 2007 dont 87 en 2020.
- 9 756 abonnements.
- 24 492 factures éditées, 552 mandats et 205 titres.
- 1 110 tickets d'interventions ouverts pour des échanges, livraisons, retraits de bacs et remplacements de puces inactives.
- 57 courriers de refus de tri.
- 83 551,45 € de reversement CITEO.

**Points de vigilance pour 2021 et orientations:**

- Hausse de la TGAP.
- Hausse importante de la cotisation habitants facturée par le SYTEVOM.
- Ajustement de la REOMI en fonction des coûts facturés par le SYTEVOM.
- Recrutement d'un ambassadeur du tri.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2020**

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....

1/ PERIMETRE ET ORGANISATION .....

- ◆ **Périmètre**
- ◆ **Organisation**
  - ⇒ Composition du service
  - ⇒ Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés
  - ⇒ Organisation des points d'apport volontaire
  - ⇒ Organisation des déchetteries
- ◆ **Gestion administrative**

2/ COLLECTE .....

- ◆ **Collecte des déchets ménagers et assimilés**
  - ⇒ Le parc automobile
  - ⇒ Les contenants
  - ⇒ Répartition des dotations de bacs par commune
  - ⇒ Tonnages collectés
  - ⇒ Nombre moyen des présentations des bacs OMR par mois
- ◆ **Collecte sélective en porte à porte**
  - ⇒ Tonnages collectés
  - ⇒ Nombre moyen des présentations des bacs CS par mois
- ◆ **Points d'apport volontaire**
  - ⇒ Conteneurs verre
  - ⇒ Conteneurs mixte
- ◆ **Collecte des encombrants**
  - ⇒ En régie
  - ⇒ En déchetterie
    - A *Fréquentation*
    - B *Tonnage par matériaux*

3/ TRAITEMENT DES DECHETS .....	
♦ Quai de transfert	
♦ Transport des déchets	
♦ Traitement des déchets	
♦ Composteurs	
4/ COUT DU SERVICE .....	
♦ Tarification	
♦ Tarification incitative	
♦ Activité comptable	
♦ Détail des coûts	
♦ Comptes administratifs 2020	
5/ TABLEAU RECAPITULATIF DE COLLECTE .....	
6/ CONCLUSION .....	
7/ POINTS A RETENIR .....	
8/ PERSPECTIVES 2021 .....	
9/ NOTE DE SYNTHESE pour présentation aux conseillers municipaux .....	
GLOSSAIRE.....	
REGISTRE DES DELIBERATIONS .....	

## INTRODUCTION

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

Il précise que ce rapport devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes avant le 30 septembre 2021 (décret n°2000-404 du 11 mai 2000).

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de communes, se compose aujourd'hui de **23** communes, pour un territoire de **163.61** kms<sup>2</sup> et **21 490** habitants.

## 1/ PERIMETRE ET ORGANISATION

◆ **Périmètre:** La Communauté de communes se compose de 23 communes :



Aibre	477	Etobon	293
Belverne	148	Héricourt - Bussurel - Tavey	10 881
Brevilliers	651	Laire	412
Chagey	646	Le Vernoy	171
Châlonvillars	1 282	Luze	729
Champey	891	Mandrevillars	249
Chavanne	241	Saulnot	765
Chenebier	712	Trémoins	399
Coisevaux	347	Verlans	177
Courmont	136	Villers sur Saulnot	133
Couthenans	751	Vyans le Val	470
Echenans sous Mont Vaudois	529	<b>Total</b>	<b>21 490</b>

La collecte des déchets est une compétence exercée par la Communauté de communes, en régie, sur la totalité de son territoire. C'est une population de **21 490 habitants** (population double compte) qui bénéficie de ce service.

### A noter :

On observe en 2020, une légère baisse de la population de - 40 habitants par rapport à 2019, soit une baisse de -0,19 %

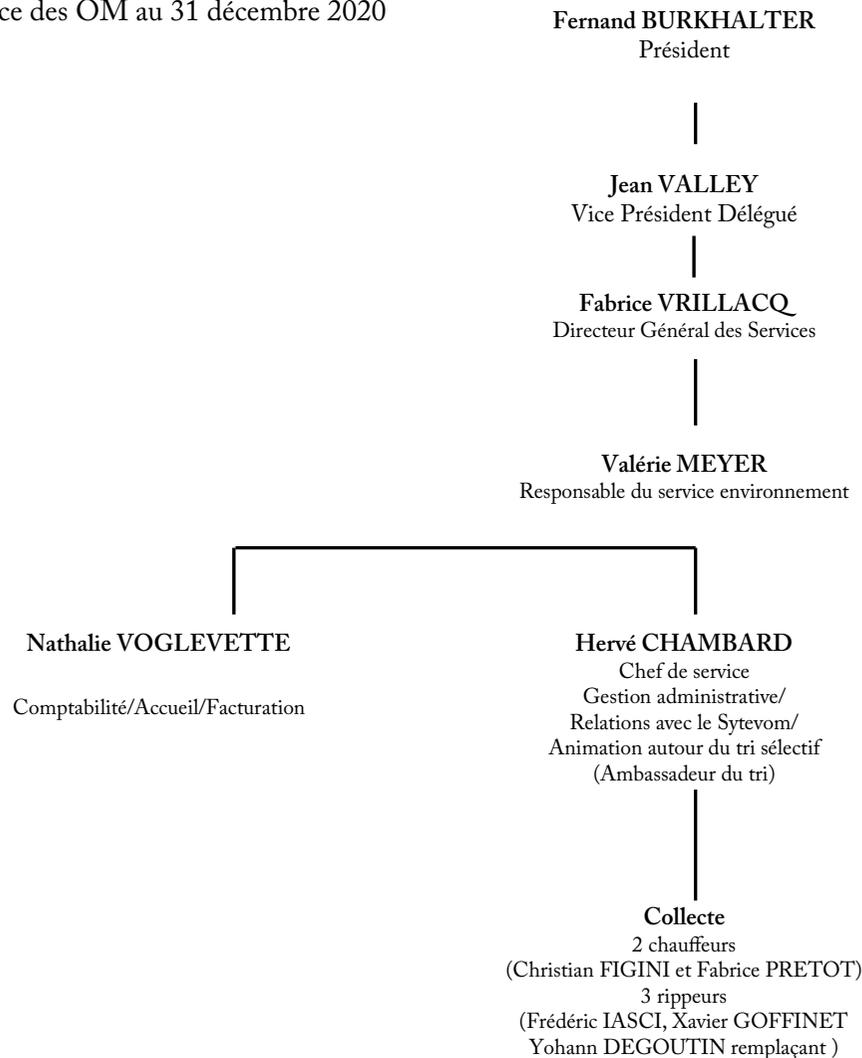
### ◆ Organisation

- La collecte des déchets s'effectue en régie en porte à porte pour les déchets ménagers et assimilés.
- La commune de Courmont est collectée en point de regroupement pour les OMR et CS.
- La collecte sélective se fait en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (sauf Courmont) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les papiers, cartons, plastiques, journaux, magazines et boîtes métalliques
- La collecte sélective du verre s'effectue en points d'apports volontaires dans les villages et Héricourt.
- Deux déchetteries sont implantées sur le territoire communautaire :
  - Giratoire en bout de l'avenue du Mont Vaudois pour la nouvelle déchetterie d'Héricourt
  - ZA des Champs Piot à Saulnot

⇒ Composition du service déchets

Le service de collecte est organisé avec 7 postes à temps complets occupés par 6 agents titulaires et 1 agent contractuel comptabilisé au titre des saisonniers (hors DGS et responsable du service environnement). Pour travailler en juillet et août ainsi que pour remplacer les agents en arrêt maladie, 6 saisonniers ont été recrutés pour un total de 2 447,09 heures soit l'équivalent de 1,34 temps plein ( pour mémoire en 2019, 7 saisonniers pour 2 830,18 heures soit 1,55 équivalents temps plein avaient été recrutés pour les remplacements).

Organigramme du service des OM au 31 décembre 2020



⇒ Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1

⇒ Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés lors de la pandémie du Covid-19 et lors des 2 confinements nationaux

Malgré la pandémie et les confinements, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j/7 y compris les jours fériés . Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

ORGANISATION DES COLLECTES				
	BENNE VILLE		BENNE VILLAGES	
	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE
Lundi / T1	SECTEUR 1	MAC DO / SECTEUR 2	CHALONVILLARS	CHALONVILLARS
	LYCEE MASPA AUTRE PRO MULTI PASSAGES	HOPITAL / SECTEUR 2 AUTRE PRO MULTI PASSAGES	LUZE ECHENANS MANDREVILLARS	LUZE
Mardi / T2	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SAULNOT	LAIRE
	SECTEUR 1	SECTEUR 2	CHAMPEY	AIBRE
	(+ COLLECTIF SECTEUR 2)	(+ COLLECTIF SECTEUR 1)	VILLERS SUR SAULNOT	MANDREVILLARS
	LYCEE	HOPITAL	CHAVANNE	COISEVAUX
		COLLEGE	LE VERNY BREVILLIERS	
Mercredi / T3	SECTEUR 4	HOPITAL / MAC DO + collectif	CHENEBIER	CHENEBIER
	MAC DO / HOPITAL	SECTEUR 3 et 4 + centre	ETOBON	ETOBON
	SECTEUR 3	SAULNOT	BELVERNE	BELVERNE
	BUSSUREL	VILLERS SUR SAULNOT	COISEVAUX	
		CHAVANNE LE VERNY CHAMPEY	COUTHENANS	COUTHENANS
Jeudi / T4		CENTRE VILLE	TAVEY	TAVEY
	SECTEUR 4	BUSSUREL	TREMOINS	TREMOINS
	SECTEUR 3	BREVILLIERS ECHENANS	VERLANS	VERLANS
			AIBRE LAIRE VYANS LE VAL	VYANS LE VAL
Vendredi / T5	HOPITAL / MAC DO / LYCEE COLLEGE MASPA		CHAGEY	CHAGEY
	COLLECTIFS SECTEUR 1 ET 2		COURMONT	COURMONT
	AUTRE PRO MULTI PASSAGES			

⇒ Organisation des points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire (PAV) sont gérés par le SYTEVOM quant à leur implantation et leur enlèvement (vidange, remplacement).  
 L'entretien et le nettoyage des abords des PAV est de la compétence des communes.  
 Depuis 2014 seule la collecte du verre subsiste en points d'apport volontaire.

Répartition territoriale des PAV verre :

Communes	Nombre de conteneurs verre
Aibre	8
Belverne	1
Brevilliers	5
Chagey	3
Châlonvillars	5
Champey	3
Chavanne	2
Chenebier	5
Coisevaux	2
Couthenans	5
Echenans	2
Etobon	2
Héricourt	33
Le Vernoy	2
Laire	6
Luze	2
Mandrevillars	1
Saulnot	8
Tavey (Nouvelle commune d'Héricourt)	2
Trémoins	3
Verlans	2
Villers sur Saulnot	2
Vyans le Val	3
Courmont	1



108 PAV verre



⇒ Organisation des déchetteries

La Communauté de communes compte deux déchetteries intégrées au réseau de déchetteries du SYTEVOM .

Le personnel des déchetteries est géré par le SYTEVOM.

Le SYTEVOM prend en charge tous les coûts liés au fonctionnement des déchetteries (salaires du personnel, l'électricité, le téléphone), la mise en place et la gestion des bennes ainsi que les frais d'enlèvement et d'évacuation des déchets.

La déchetterie d'Héricourt est ouverte au public 6 jours sur 7, à savoir 45h00 d'ouverture hebdomadaire en été et 39h00 en hiver.

La déchetterie de Saulnot est ouverte du mardi au samedi soit 20h00 hebdomadaires, en complément de celle d'Héricourt.

⇒ Organisation des déchetteries pendant les confinements nationaux

Dans un premier temps et suite aux mesures gouvernementales pour lutter contre la Covid 19, toutes les déchetteries ont été fermées le 17 mars 2020 lors du 1er confinement national.

Dans un second temps le SYTEVOM a pu ré-ouvrir mi-avril 6 de ses déchetteries sur rendez vous pour les professionnels. Mais les deux déchetteries de notre territoire n'étaient pas concernées par cette mesure.

Lors de la sortie du 1er confinement, le 11 mai 2020, 23 déchetteries du SYTEVOM (dont la déchetterie d'Héricourt) ont pu accueillir l'ensemble des usagers avec la mise en place de nouvelles consignes de dépôt des déchets afin de respecter les gestes barrières . La déchetterie de Saulnot a été quand à elle ouverte à partir du 18 mai tous les mardis uniquement.

Pour finir, dans un troisième temps, les déchetteries ont été à nouveau fermées aux particuliers au début du 2nd confinement national les 29 et 30 octobre 2020 et le 2 novembre 2020 l'ensemble des déchetteries a pu à nouveau recevoir tous les usagers aux horaires habituels d'hiver.

Horaires de la déchetterie d'Héricourt :

**Hiver** (du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février)  
Du lundi au samedi  
9h à 12h / 13h30 à 17h

**Été** (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre )  
Du lundi au samedi  
9h à 12h / 13h30 à 18h

Horaires de la déchetterie de Saulnot :

**Hiver** (du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février)  
Mardi de 13h30 à 16h30  
Mercredi de 13h30 à 16h30  
Vendredi et samedi de 9h à 12h -13h30 à 16h30

**Été** (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre )  
Mardi de 14h à 18h  
Mercredi de 14h à 18h  
Vendredi et samedi de 9h à 12h -14h à 18h

Nouvelle déchetterie d'Héricourt.



## GESTION ADMINISTRATIVE

Le suivi administratif des refus de tri, la correspondance avec les usagers et la facturation du service sont assurés par un agent en charge de la comptabilité mais également par le coordonnateur de collecte. Ces opérations comprennent:

- ⇒ La mise à jour des données des usagers (déménagements, décès, séparations, etc....)
- ⇒ La gestion des refus de tri:
  - Sur la base des signalements par les agents de collecte et des signalements par le préposé du SYTEVOM, lors du déchargement du camion sur le centre de tri. Les informations sont transmises directement au service administratif puis font l'objet d'un courrier à l'usager, lui signifiant son erreur.
    - ◇ 57 courriers de refus de tri ont été adressés en 2020 dans ce cadre précis, contre 308 en 2019.Cette baisse se justifie par l'absence de contact direct avec les usagers lors de la collecte. Les contrôles de bacs pendant la pandémie n'ont plus été effectués. En revanche, nous avons relayé les retours du centre de valorisation de tri du SYTEVOM lors des caractérisations.
- ⇒ Les puces à zéro:
  - Dans le cadre du contrôle des levées opérées sur les bacs de collecte:
    - ◇ Aucun courrier n'a été adressé aux usagers car il n'y avait pas de levées enregistrées sur le bac vert au cours des 12 derniers mois, le remplacement des puces à Zéro s'est opéré lors de contrôles réguliers et périodiques, les puces ont été remplacées au fur et à mesure et comptabilisées avec les maintenances de bacs.
- ⇒ Les tickets d'interventions:
  - En 2020, 1 110 tickets d'interventions ont été saisis dans le logiciel, contre 1 113 tickets en 2019.
    - ◇ 1 013 interventions de maintenance (primo livraisons, réparations, échanges de volume de bacs, puces à zéro etc....)
    - ◇ 97 tickets de réclamation ont été traités (bacs non collectés, erreur de tri, facturation, etc...)

La prise d'appel et la saisie des tickets d'interventions ont été maintenues en 2020 grâce au télétravail et la présence ponctuelle d'agents au siège de la CCPH lors du 1er confinement national et ce malgré le contexte sanitaire.

Les dotations et les réparations des bacs de collecte auprès des usagers ont pu reprendre le 25 mai 2020.

Lors de la fermeture du service de livraison des bacs de collecte du 17 mars au 31 mai 2020, nous avons autorisé les usagers qui n'avaient pas de bacs à déposer des sacs de déchets ménagers sur la chaussée afin d'assurer dans sa totalité le service de collecte.

### A noter :

- Que compte tenu des confinements et de l'adaptation de l'organisation des services administratifs il y a eu une forte baisse des courriers de refus de tri.
- Que malgré le contexte sanitaire et les mesures prises pour lutter contre la Covid-19 il n'y a pas eu d'interruption du service administratif lors de l'enregistrement des diverses demandes des usagers.

## 2/ COLLECTE

Tous déchets confondus, **12 346,83 tonnes** ont été collectées en 2020 contre **11 898,24 tonnes** en 2019 (+ 3,77 %) soit **574,54 kg/habitant** en 2020 et **538,86 kg/habitant** en 2019 .

### A noter :

On observe une hausse du ratio de tous les déchets collectés de **+35,68 kg/habitant soit +6,62 %** consécutive aux éléments suivants:

- Une baisse de la population de **-40 habitants**
- **+ 51,52 Tonnes** de verre collecté en PAV
- **+ 370,22 Tonnes** des déchets collectés en déchetteries
- **+57,78 Tonnes** d'OMR
- **-30,75 Tonnes** de la collecte sélective

La hausse des tonnages des OMR pourrait s'expliquer par la présence sur leur lieu d'habitation de l'ensemble des usagers lors des confinements nationaux. Quant à la hausse des tonnages collectés en déchetterie cela pourrait se justifier par la volonté des usagers d'améliorer leur résidence et la réalisation de travaux extérieurs pendant cette période.

RAPPEL : La collecte des déchets s'effectue selon plusieurs modalités :

- régie en porte à porte pour les déchets des ménages et assimilés
- régie en porte à porte pour le tri sélectif
- compétence du SYTEVOM pour les points d'apport volontaire du verre
- compétence du SYTEVOM pour les déchetteries

### ♦ Collecte des déchets ménagers et assimilés

⇒ Le parc automobile

Le parc automobile du service OM est composé de:

- 2 bennes de collecte équipées chacune d'un compacteur SEMAT monté sur châssis RENAULT ; de 26 tonnes et d'une capacité de 20 m<sup>3</sup> (toutes les 2 avec pesée embarquée et dispositif informatique d'identification).
- 2 bennes à chargement latéral est montées sur un châssis Renault, elles se composent d'un caisson à chargement latéral Packmat System et d'un dispositif informatique d'identification, d'une capacité de 21 m<sup>3</sup>. (la deuxième benne a été acquise d'occasion auprès du SICOVAD d'Epinal en avril 2020)

### A noter :

Pour mémoire les véhicules de service légers de la Communauté de communes sont régulièrement utilisés pour des déplacements en formation et viennent ainsi compléter le parc de véhicule dédié au service de collecte.

Le Boxer des services techniques de la Communauté de communes est maintenant utilisé à plein temps sur le service de collecte pour la livraison ou l'échange des bacs.

En 2020 les coûts d'entretien et des réparations sur les véhicules du parc se décomposent comme suit :

IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION	NATURE DE LA REPARATION	MOTANT TTC en €
AD202DA	 29/10/2009	Réparation fuite hydraulique	441,60 €
		Fourniture d'un flexible hydraulique	397,43 €
		Réparation fuite hydraulique	155,52 €
		Préparation avant passage aux mines / réparations	2 012,34 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 006,89 €</b>
DD761YT	 15/03/2014	Réparation de la chaîne de levage de la pince suite à casse	7 189,08 €
		Remise en état de la pince / roulements / bagues / galets / faisceau hydraulique	16 393,10 €
		Réparation du faisceau électrique	604,75 €
		Préparation avant passage aux mines / réparations avant passage aux mines	6 283,21 €
		Passage aux mines / ampoules	280,97 €
		Réparation usure externe du caisson de compactage	574,80 €
		Remplacement des freins / ressorts d'amortisseurs / pompe de basculement de la cabine	4 232,40 €
		Remplacement des batteries	712,50 €
		Remplissage du bocal de graissage automatique	44,10 €
		Réparation sur bras de collecte	168,00 €
		Réparation flexible hydraulique	381,84 €
		Rallonge fil de caméra	198,26 €
		Remplacement électrovanne	301,74 €
		Vidange moteur	918,41 €
		Réparation des freins	1 785,25 €
Pneumatiques	1 630,08 €		
<b>TOTAL</b>	<b>41 496,50 €</b>		

IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION	NATURE DE LA REPARATION	
ES-371-SK	 22/12/2017	Guidage latéral droit - phare de travail - cartouche filtrante	452,64 €
		Douille et lampe	14,82 €
		Remplacement de tuyau de pilotage	252,18 €
		Dépannage sur flexible hydraulique	1 354,16 €
		Vidange graissage	3 279,96 €
		REPARATION LEVE CONTAINER DROIT	478,36 €
		CABLE COAXIAL	238,74 €
		VIDANGE + FILTRE + PRECONTROLE	1 248,68 €
		GUIDAGE LATERAL GAUCHE	773,16 €
		<b>TOTAL</b>	<b>8092,70 €</b>
		EG-722-GM	26/10/2016
<b>TOTAL</b>	<b>8 864,94 €</b>		
VISITES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		SEMAT / 2 véhicules	1 758,00 €
		APAVE / 1 véhicule	710,70 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 468,70</b>
BOXER (véhicule de livraison)		VIDANGE + FILTRES + FREINS	147,80 €
		REPARATION	3 032,64 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 180,44 €</b>
DIVERS		AD BLUE (additif anti-pollution pour AD-202-DA et DD -761-YT) + DIVERS AMPOULES + huile moteur	795,27 €
		<b>TOTAL</b>	<b>795,27 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DES VEHICULES</b>			<b>67 905,44 €</b>

A noter :

On observe une hausse de 33 963.32 € au titre de l'entretien des véhicules de collecte soit une augmentation de 100,06 %. Cette hausse est attribuée à la benne latérale, sur laquelle d'importants travaux de remise en état avaient été différés sur 2020.

⇒ Les contenants :

- **Les bacs OM :** La gestion des bacs verts est assurée en régie sur l'ensemble des communes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
  - **Les bacs CS :** La gestion des bacs jaunes est également assurée en régie sur l'ensemble des communes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Communauté de communes gère l'ensemble des bacs de collecte OM et TRI.

Au total, ce sont **440** bacs qui ont été achetés à la société CITEC Environnement, répartis comme suit pour la dotation en bacs des nouveaux arrivants et le remplacement des bacs usagers de la ville d'Héricourt et des villages:

Bacs achetés en 2020

80	120	180	240
1 pers	2 pers	3 et 4 pers	5 pers et +

- ◇ 80 bacs de 80 litres OM
- ◇ 60 bacs de 180 litres OM
- ◇ 10 bacs de 770 litres OM



140	180	240
1 et 2 pers	3 pers	4 pers et +

- ◇ 150 bacs de 180 litres CS
- ◇ 80 bacs de 240 litres CS
- ◇ 50 bacs de 360 litres CS
- ◇ 10 bacs de 660 litres CS



Nombre d'abonnements ouverts ou clôturés en 2019

	Nombre d'abonnements ouverts	Nombre d'abonnements clôturés
AIBRE	22	14
BELVERNE	3	2
BREVILLIERS	24	18
CHAGEY	16	14
CHALONVILLARS	36	28
CHAMPEY	26	16
CHAVANNE	2	1
CHENEBIER	23	17
COISEVAUX	7	5
COURMONT	2	2
COUTHENANS	36	24
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	11	11
ETOBON	7	6
HERICOURT	505	538
LAIRE	12	12
LE VERNOY	2	1
LUZE	28	19
MANDREVILLARS	16	4
SAULNOT	30	31
TREMOINS	14	11
VERLANS	3	3
VILLERS SUR SAULNOT	4	4
VYANS LE VAL	13	10
Total	842	791
<b>= 1 633 mouvements comptables</b>		

⇒ répartition des dotations des bacs par commune au 31 décembre 2020:

	OM							Total
	80	120	180	240	360	660	770	
AIBRE	46	82	53	15	2	1	2	201
BELVERNE	18	14	24	5	0	0	0	61
BREVILLIERS	79	88	93	21	0	1	2	284
CHAGEY	74	116	83	11	3	1	2	290
CHALONVILLARS	129	185	199	47	10	1	0	571
CHAMPEY	91	130	120	29	7	1	1	379
CHAVANNE	25	29	38	7	0	0	0	99
CHENEBIER	85	98	114	23	1	1	3	325
COISEVAUX	32	34	60	15	0	1	1	143
COURMONT	0	0	0	0	0	5	0	5
COUTHENANS	71	95	106	25	19	0	1	317
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	43	69	97	16	4	0	0	229
ETOBON	41	46	47	10	0	1	0	145
HERICOURT	1075	1150	1004	500	258	82	133	4202
LAIRE	43	66	59	7	2	0	0	177
LE VERNY	15	25	25	7	0	0	0	72
LUZE	74	120	115	32	1	0	0	342
MANDREVILLARS	25	46	54	12	0	1	0	138
SAULNOT	82	115	117	34	7	4	0	359
TREMOINS	39	48	65	14	0	0	0	166
VERLANS	16	20	28	10	0	0	0	74
VILLERS SUR SAULNOT	16	14	24	4	0	0	0	58
VYANS LE VAL	35	87	66	10	3	0	0	201
<b>Total</b>	<b>2154</b>	<b>2677</b>	<b>2591</b>	<b>854</b>	<b>317</b>	<b>100</b>	<b>145</b>	<b>8838</b>

	RE					Total	
	140	180	240	360	660		
	45	109	42	4	1	201	402
	18	28	17	0	1	64	125
	156	56	64	5	1	282	566
	149	69	62	7	2	289	579
	266	127	152	8	4	557	1128
	174	77	93	6	6	356	735
	51	16	32	0	0	99	198
	168	65	81	2	3	319	644
	56	34	49	2	2	143	286
	0	0	0	0	15	15	20
	154	64	72	13	5	308	625
	106	50	68	3	0	227	456
	79	30	34	0	0	143	288
	1817	730	902	381	136	3966	8168
	37	97	39	3	0	176	353
	16	39	17	0	0	72	144
	164	83	89	10	0	346	688
	62	35	39	1	1	138	276
	173	82	82	8	8	353	712
	78	39	46	1	0	164	330
	31	13	29	0	0	73	147
	30	14	14	0	0	58	116
	92	50	54	3	0	199	400
	<b>3922</b>	<b>1907</b>	<b>2077</b>	<b>457</b>	<b>185</b>	<b>8548</b>	<b>17386</b>

**A noter :**

On compte 17 386 bacs de collecte OM et CS sur l'ensemble du territoire de la CCPH. On observe une augmentation de 233 bacs soit 1,36 %, correspondant à la construction de nouveaux lotissements, la rénovation de logements vacants ou encore lors de l'installation de nouvelles entreprises.

Envoyé en préfecture le 08/10/2021  
 Reçu en préfecture le 08/10/2021  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE



◆ **Ordures ménagères résiduelles**

⇒ Tonnages collectés

En 2020, 3 087,12 Tonnes de déchets ménagers ont été collectées soit 143,65 kg/hab. (population Insee 2015) soit une hausse des tonnages de 2,10 % par rapport à l'année précédente (3 029,34 tonnes en 2019) .

Mois	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
janvier	360,96	291,98	256,20	273,38	298,53	272,79	283,64
février	310,32	252,98	273,38	245,14	223,99	250,97	238,19
mars	348,22	283,52	251,32	262,43	261,42	249	244,91
avril	334,40	267,84	262,00	220,07	260,69	239,38	232,24
mai	330,30	255,74	256,74	255,57	236,57	250,92	234,12
juin	300,22	303,40	270,02	249,80	267,70	247,24	272,97
juillet	284,77	252,48	259,06	265,85	276,49	291,02	287,88
août	267,06	244,60	252,80	269,91	256,51	240,34	244,90
septembre	358,50	275,26	239,14	247,71	232,16	235,09	238,64
octobre	313,48	256,22	257,34	262,57	244,50	233,53	246,15
novembre	256,62	264,56	242,94	238,43	246,27	243,35	262,72
décembre	328,48	288,32	247,18	260,22	255,15	275,71	300,76
total	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12

**A noter :**

On remarque une hausse de +57,78 tonnes d'OMR\* soit +1,91 % ce qui porte la part habitant à 143,65 kg/an en 2020 contre 140,70 kg/an en 2019, soit + 2,95 kg de plus par an par habitant. Cette augmentation est sûrement liée à la présence des usagers à leur domicile.

⇒ Nombre moyen des présentations des bacs OMR par mois du 1er janvier au 31 décembre 2019

Envoyé en préfecture le 08/10/2021  
 Reçu en préfecture le 08/10/2021  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE

	0	1	2	3	4	5	6	7	8 et +
AIBRE	7,96 %	75,12 %	16,92 %						
BELVERNE	12,90 %	72,58 %	14,52 %						
BREVILLIERS	7,09 %	73,05 %	19,86 %						
CHAGEY	8,56 %	80,14 %	11,30 %						
CHALONVILLARS	10,19 %	69,95 %	19,86 %						
CHAMPEY	9,19 %	80,58 %	10,24 %						
CHAVANNE	7 %	81 %	12 %						
CHENEBIER	6,75 %	81,60 %	11,66 %						
COISEVAUX	4,93 %	82,39 %	12,68 %						
COURMONT	20 %		80 %						
COUTHENANS	8,23 %	74,05 %	15,82 %	0,63 %	1,27 %				
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	5,22 %	83,48 %	11,30 %						
ETOBON	17,12 %	68,49 %	14,38 %						
HERICOURT	12,34 %	55,99 %	24,99 %	3,68 %	2,03 %	0,02 %	0,07 %	0,38 %	0,50 %
LAIRE	6,90 %	72,99 %	20,11 %						
LE VERNOY	6,94 %	83,33 %	9,72 %						
LUZE	8,48 %	74,56 %	16,96 %						
MANDREVILLARS	4,35 %	78,99 %	16,67 %						
SAULNOT	9,01 %	82,54 %	8,45 %						
TREMOINS	4,27 %	82,32 %	13,41 %						
VERLANS	8,33 %	72,22 %	19,44 %						
VILLERS SUR SAULNOT	18,03 %	70,49 %	11,48 %						
VYANS LE VAL	7,46 %	75,12 %	17,41 %						

**A noter :**

On observe sur le bac vert en moyenne par mois les pourcentages de sorties suivants :

- 8,69 % des foyers ne l'ont pas sorti / 75,95 % l'ont sorti une seule fois / 14,96 % l'ont sorti deux fois / 0,4 % l'ont sorti au-delà de 3 fois

La commune de Courmont est dotée en bacs collectifs, elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne ci-dessus.

Les sorties moyennes au-delà de 3 fois par mois ne concernent que les bacs de l'habitat collectif de la ville d'Héricourt et certains gros producteurs (établissements de santé, collège et lycée).

Envoyé en préfecture le 08/10/2021  
 Reçu en préfecture le 08/10/2021  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE

◆ **Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)**  
 ⇒ Tonnages collectés

La collecte sélective en porte à porte s'effectue avec une mise à disposition de bacs jaunes. En 2020 ce sont 1 376,93 tonnes de tri qui ont été collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire.



Mois	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
janvier	54,16	83,26	84,78	101,38	125,75	133,97	120,42
février	37,38	79,70	91,60	102,42	109,69	105,73	108,63
mars	42,12	89,44	115,54	130,49	112,09	111,23	119,52
avril	45,18	102,98	93,82	111,82	120,90	130,24	114,16
mai	41,68	79,10	88,64	112,61	137,17	122,60	97,26
juin	55,56	87,20	108,70	111,41	114,59	106,58	118,93
juillet	80,81	111,84	96,26	107,90	118,46	113,28	109,73
août	58,58	91,92	94,34	120,26	108,59	108,28	105,64
septembre	75,48	98,62	119,16	112,68	114,49	113,21	128,98
octobre	95,00	110,28	99,64	123,13	140,11	141,73	121,17
novembre	79,56	87,58	105,94	134,35	114,83	108,79	106,37
décembre	86,34	119,98	114,45	110,68	127,54	112,04	126,12
<b>total</b>	<b>751,85</b>	<b>1 144,90</b>	<b>1 212,87</b>	<b>1 379,13</b>	<b>1 444,21</b>	<b>1 407,68</b>	<b>1376,93</b>

**A noter :**

On enregistre en 2020 une baisse de -30,75 tonnes soit -2,18%. Cette baisse peut s'expliquer pour partie par la baisse de population (- 40 habitants ) ou par un changement des habitudes de consommation, lié à la situation sanitaire (COVID).

REPARTITION DES REFUS DE TRI

IMBRIQUES *	FINE *	REFUS VRAI *
5,72 %	1,85 %	11,61 %

**A noter :**

Le taux de refus moyen pour 2020 est de 19,18 % contre 26,14 % en 2019. Ce taux est un taux moyen calculé sur la base de 10 caractérisations réalisées par le centre de tri de Noidans le Ferroux en présence de l'ambassadeur de tri.

La baisse de ce taux de refus est encourageante mais reste un indicateur négatif, la CCPH ne se distingue pas des autres territoires de Haute-Saône qui ont également des taux de refus élevés depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri.

\* **Imbriqués**: déchets recyclables mis les uns dans les autres ou en sac / \***fine**: déchets trop petits pour être triés / \***refus vrai**: déchets non acceptés dans les consignes de tri

⇒ Nombre moyen des présentations des bacs CS par mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

	0	1	2	3	4
AIBRE	6,47 %	36,82 %	56,72 %		
BELVERNE	3,08 %	29,23 %	67,69 %		
BREVILLIERS	9,86 %	33,80 %	56,34 %		
CHAGEY	6,53 %	41,92 %	51,55 %		
CHALONVILLARS	6,51 %	50,09 %	43,40 %		
CHAMPEY	8,38 %	33,24 %	58,38 %		
CHAVANNE	10 %	28 %	62 %		
CHENEBIER	4,05 %	39,88 %	56,07 %		
COISEVAUX	4,23 %	28,87 %	66,90 %		
COURMONT	20 %	20 %	60 %		
COUTHENANS	7,77 %	33,01 %	59,22 %		
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	5,73 %	28,63 %	65,64 %		
ETOBON	10,42 %	37,50 %	52,08 %		
HERICOURT	13,19 %	32,44 %	48,04 %	3,47 %	2,86 %
LAIRE	5,75 %	36,21 %	58,05 %		
LE VERNOY	11,11 %	29,17 %	59,72 %		
LUZE	7,51 %	34,68 %	57,80 %		
MANDREVILLARS	7,97 %	36,23 %	55,80 %		
SAULNOT	10,06 %	37,93 %	52,01 %		
TREMOINS	4,88 %	36,59 %	58,54 %		
VERLANS	9,72 %	23,61 %	66,67 %		
VILLERS SUR SAULNOT	29,51 %	22,95 %	47,54 %		
VYANS LE VAL	5 %	28 %	67 %		

**A noter :**

On observe sur le bac jaune en moyenne par mois les pourcentages de sortie suivants :

- 8,53 % des foyers ne l'ont pas sorti / 58,05 % l'ont sorti une seule fois / 33,58 % l'ont sorti deux fois / 3,71 % au-dessus de 2 fois par mois concernent les bacs de l'habitat collectif de la ville d'Héricourt (Habitat 70) et certains gros producteurs
- La commune de Courmont est dotée en bacs collectifs, elle n'est pas prise en compte dans le calcul ci-dessus.

Nous avons perçu **83 551,45 € TTC** en 2020 pour les performances de tri et la communication contre **102 870,67 € TTC** en 2019.

Celles-ci proviennent du **contrat CITEO (anciennement Eco Emballages)** contracté par le SYTEVOM. Il s'agit d'une recette essentielle pour le budget annexe des OM.

Cette subvention est liée à la collecte sélective en porte à porte et elle est connue avec un décalage d'une année. Aussi en 2020 la Communauté de communes a perçu les recettes de l'année 2019.

**Reversements soutien Eco Emballage à la collecte sélective**

Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Communication	3 174,25 €	3 174,25 €			5 429,26	5 192,18		
Reversements filières	72 587,80 €	51 907,53 €	60 999,53 €	110 832,06 €	145 891,81 €	123 842,69 €	102 870,67 €	83 551,45 €
<b>Total</b>	<b>75 762,05 €</b>	<b>55 081,78 €</b>	<b>60 999,53 €</b>	<b>110 832,06 €</b>	<b>151 321,07 €</b>	<b>129 034,87 €</b>	<b>102,870,67 €</b>	<b>83 551,45 €</b>

Année de référence	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages PAP de référence	573,26	518,08	752,85	1144,9	1212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68
€/T reversements filières	126,62 €	100,19 €	81,02 €	96,81 €	120,29 €	89,80 €	71,23 €	59,35 €
€/T Total	132,16 €	106,32 €	81,02 €	96,81 €	124,76 €	93,56 €	71,23 €	59,35 €



◆ **Points d'apport volontaire (PAV)**

⇒ Conteneurs verre

805,62 tonnes ont été collectées dans les points d'apport volontaire en 2020 soit un **ratio de 37,49 kg/an/hab.** contre 754,10 tonnes en 2019 soit **35,03 kg/an/hab.**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>VERRE</b>	<b>Poids</b>							
<b>Total</b>	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62

**A noter :**

On constate une hausse de **51,52 tonnes** de verre collectées par rapport à 2019 soit + **6,83 %**.

On constate également une hausse du ratio de **2,46 kg/an/hab.** soit + **7,02 %**.

◆ **Collecte des encombrants**

⇒ En régie

La collecte des encombrants n'est plus organisée depuis 2015.

⇒ En déchetterie

A *Fréquentation*

- Déchetterie d'Héricourt

La déchetterie a accueilli **73 460** visiteurs pour un total de **6 081,73** tonnes de déchets déposés soit un poids moyen de **82,78 Kg** de déchets par visiteur.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre d'entrées en 2014	3706	3 740	6 038	6 657	6 862	6 587	7 077	9 888	7 343	7 506	4 938	3 373	73 715
Nombre d'entrées en 2015	3544	3 343	6 305	6 742	7 533	7 159	7 605	9 985	6 533	6 723	4 961	3 642	74 075
Nombre d'entrées en 2016	3 295	3 961	5 103	6 731	6 805	8 003	9 376	8 609	7 012	6 965	4 724	3 723	74 307
Nombre d'entrées en 2017	2 398	4 245	6 953	6 760	7 314	6 967	8 060	9 156	6 858	7 586	5 915	3 211	75 414
Nombre d'entrées en 2018	4 098	3 404	4 475	7 490	7 327	9 674	7 380	8 041	7 987	7 989	5 712	3 914	77 491
Nombre d'entrées en 2019	3 753	5 533	6 098	7 065	8 047	7 928	8 816	10 257	7 730	7 460	5 657	4 555	82 909
Nombre d'entrées en 2020	4 903	5 060	2 778	2	6 692	9 117	9 521	8 931	8 073	7 902	5 987	4 494	73 460



**A noter :**

On remarque en 2020 une baisse de **11,40 %** des entrées soit - **9 449** entrées et une hausse des tonnages de + **463,70** tonnes soit + **8,25%**.

La baisse de la fréquentation est attribuée à la période de confinement liée à la crise sanitaire. La hausse des tonnages est quant à elle attribuée à la hausse des dépôts moyens par visiteur, passant de **67,76 Kg** en 2019 à **82,78 Kg** en 2020. Soit + **22,70 %** du dépôt moyen par visiteur. Les particuliers se sont concentrés sur leurs intérieurs pendant les périodes de confinements ce qui a conduit à une hausse significative des volumes apportés.

B *Tonnage par matériaux*

73 460 entrées

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210930-180\_2021-DE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Bois	424,4	425,35	390	334,15	443	496,9	557,35	↑
Déchets verts	1 357,02	1 307,03	1 305,74	1 110,44	1 331,74	1 650,66	2 170,56	↑
Ferraille	146,31	135,068	190,6	197,96	198	213,95	244,75	↑
Encombrants	1 212,00	1 185,39	1 357,97	1 240,65	1 099,95	880,91	708,65	↓
Mobiliers	353,1	480,86	540,76	582,86	612,74	594,04	549,46	↓
Gravats / inertes	1 195,31	1 054,76	1 004,95	915,44	1 022,90	1 037,09	1 120,16	↑
Papiers / cartons	171,78	120,79	107,04	106,08	119,74	147,88	150,52	↑
DEEE	144,54	159,817	200,44	188,08	192,72	228,73	205,98	↓
Huiles de ménagères	2,35	2,339	2,48	2,7	2,8	2,24	2,87	↑
Huiles de vidange	10,26	9,81	10,8	10,53	11,16	11,97	11,7	↓
Vêtements	7,24	10,218	4,65	6,36	18,37	40,82	45,76	↑
Batteries	9,35	9,425	10,86	8,96	8,1	7,53	8,9	↑
Livres	4,7	9,6	9,8	9,5	13,25	15,8	15,55	↓
Pneumatiques	26,99	22,65	35,15	20,1	20,36	37,97	20,79	↓
Ressorcerie	15,6	13,9	24,7	17,24	20,07	10,78	19,18	↑
Déchets ménagers spéciaux	7,88	29,944	27,13	31,23	35,96	38,5	42,14	↑
Polystyrène					2,52	5,3	6,13	↑
Huisseries					44,68	67,98	38,4	↓
Plâtre					52,78	117,48	104,42	↓
Plastique rigide						8,8	43,46	↑
Plastique souple						2,41	14,76	↑
Autres*				0,12	0,25	0,29	0,25	↓
Totaux	5 088,83	4 976,95	5 223,31	4 782,40	5 251,09	5 618,03	6 081,73	↑

Autres\* : films radiographiques, cartouches d'encre

- Déchetterie de Saulnot

On a dénombré **10 799** visiteurs pour un total de **995,72** tonnes de déchets soit un poids moyen de **92,20 Kg** de déchets par visiteur.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Nombre d'entrées en 2013	656	541	938	1 228	1 156	1 284	1 301	1 762	1 163	1 139	917	662	12 747
Nombre d'entrées en 2014	771	685	1 254	1 430	1 483	1 290	1 281	1 783	1 528	1 347	990	627	14 469
Nombre d'entrées en 2015	728	704	1 182	1 221	1 365	1 274	1 363	1 608	1 279	1 360	987	829	13 900
Nombre d'entrées en 2016	692	690	988	1 372	1 412	1 278	1 720	1 689	1 537	1 019	889	786	14 072
Nombre d'entrées en 2017	460	774	1 409	1 470	1 318	1 342	1 377	1 697	1 501	1 474	894	691	14 407
Nombre d'entrées en 2018	787	752	1 191	1 764	1 493	1 633	1 217	1 469	1 566	1 246	935	747	14 800
Nombre d'entrées en 2019	621	896	1316	1358	1309	1348	1536	1596	1363	1175	1027	739	14 284
Nombre d'entrées en 2020	826	934	525	0	594	1800	1402	1494	1166	882	687	489	10 799



**A noter :**

On observe une baisse des tonnages de **-9,18 %** soit **-100,58** tonnes avec une baisse de la fréquentation de **- 24,40 %** soit **- 3485** entrées.

Cela se traduit par une hausse du poids moyen des déchets par visiteur qui passe de **76,76 Kg** en 2019 à **92,20 Kg** en 2020. soit **+ 20,11%** du dépôt moyen par visiteur.



10 799 entrées

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Bois	159,85	152,02	194,85	132,60	120,55	116,60	103,45	↓
Déchets verts	299,78	274,78	315,12	275,75	242,74	218,46	163,92	↓
Ferraille	48,03	42,044	59,42	57,74	54,65	55,50	51,95	↓
Encombrants	250,74	251,78	300,95	263,64	234,02	217,73	189,92	↓
Gravats / inertes	285,41	249,17	240,63	243,89	211,31	274,96	279,95	↑
Papiers / cartons	48,36	29,66	31,32	28,48	26,34	36,38	28,70	↓
DEEE	34,76	34,413	45,51	39,24	39,26	42,83	39,41	↓
Huiles de ménagères	0,58	0,438	0,34	0,35	0,56	0,73	0,61	↓
Huiles de vidange	2,61	2,70	3,39	3,06	3,42	3,87	5,04	↑
Vêtements	5,92	8,261	6,82	9,29	12,15	16,51	18,10	↑
Batteries	0,36	2,257	3,40	2,17	2,09	0,38	1,31	↑
Livres	1,50	1,75	2,00	1,48	1,80	3	1,90	↑
Pneumatiques	6,65	5,90	6,50	5,34	3,83	7,72	7,43	↓
Déchets ménagers spéciaux	7,88	13,173	11,19	7,56	7,66	7,81	9,91	↑
Ressourcerie				1,24	4,32	2,07	4,77	↑
Mobilier				79,86	86,26	92,74	89,30	↓
Cartouches d'encre				0,03	0,05	0,10	0,05	↓
<b>Totaux</b>	<b>1 152,43</b>	<b>1 068,382</b>	<b>1 221,51</b>	<b>1 151,71</b>	<b>1051.01</b>	<b>1 096,39</b>	<b>995,72</b>	<b>↓</b>

POINT D'ACCUEIL DE CHALONVILLARS

Le point d'accueil de Chalonvillars a été définitivement fermé au 31 décembre 2018.

0 entrées

	Quantité en tonnes en 2014	Quantité en tonnes en 2015	Quantité en tonnes en 2016	Quantité en tonnes en 2017	Quantité en tonnes en 2018	Quantité en tonnes en 2019	Quantité en tonnes en 2020
Encombrants	24,69	23,61	30,26	45,82	48,49	Fermé	Fermé
Ferraille			4,10	3,05	2,70	Fermé	Fermé

*Tonnages par matériaux*

Le tonnage global des matériaux collectés en déchetteries est de **7077,34 tonnes** pour l'année 2020 contre **6 707,12 tonnes** pour l'année 2019.

- ♦ **6 081,73 tonnes** de déchets ont été collectées en déchetterie d'Héricourt (**5 618,03 tonnes** en 2019).
- ♦ **995,61 tonnes** ont été collectées en déchetterie de Saulnot (**1 096,39 tonnes** en 2019).

**14 bennes** sont disposées en déchetterie d'Héricourt, **8 autres bennes** sont disposées en déchetterie de Saulnot.

*Fréquentation des déchetteries*

Avec **84 259 entrées** en 2020 contre **97 193** en 2019 la fréquentation totale de déchetteries est en baisse de **12 934 entrées** soit **-15,35 %**.

A noter :

On observe en règle générale une hausse des tonnages déposés dans les déchetteries et ce, malgré une nette baisse de la fréquentation, cela se traduit par une hausse conséquente du poids moyen des dépôts, **83,99 kg/an/dépôts** en 2020 contre **69,08 kg/an/dépôts** en 2019. soit **+ 14,91 kg/an/dépôts** ou **+ 21,58%**.

Les déchetteries du Pays d'Héricourt accueillent également des producteurs hors Communauté de communes.

### 3/ TRAITEMENT DES DECHETS

#### ◆ Quai de transfert

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 (date à laquelle la compétence traitement a été transférée au SYTEVOM), le quai de transfert situé à Echenans sous Mont Vaudois est en service. Depuis le mois de janvier 2012 le SYTEVOM a construit deux nouveaux quais. Il se compose maintenant de cinq quais et d'un pont bascule permettant la pesée des tonnages d'ordures ménagères et de tri entrants et sortants du site. Le gardien du quai de transfert agent du SYTEVOM a pour mission d'orienter les camions vers les bonnes bennes (bennes OM ou CS), de veiller au bon fonctionnement des enlèvements des bennes pleines et à leur remplacement. Il est chargé de l'entretien du site et il assure la surveillance des apports extérieurs (DIR-EST, ville d'Héricourt).

#### ◆ Locaux du personnel

Depuis le mois de mai 2014 le personnel de collecte et d'entretien des bacs dispose de locaux aux normes d'accessibilité et de mixité. Ils se composent de plusieurs modules préfabriqués et d'un garage servant d'atelier. L'ensemble de l'installation est équipé d'une micro station pour l'épuration des eaux usées.

#### ◆ Transport des déchets

Le transport est intégré à la compétence de traitement des déchets et a été à ce titre transféré au SYTEVOM qui l'intègre dans le coût de traitement à la tonne. Depuis 2013, le SYTEVOM a confié cette prestation par marché à l'entreprise MAUFFREY - Zone Industrielle Des Saussies, 70000 NOIDANS LES VESOUL, à la fois pour les OM et pour le tri.

#### ◆ Traitement des déchets

##### **Ordures ménagères**

Afin de réduire les distances de transport des déchets, le SYTEVOM a passé un accord de coopération avec le SERTRID pour l'acheminement de nos déchets sur le site de l'usine de valorisation énergétique de Bourogne.

##### **Tri sélectif en porte-à-porte**

Les emballages recyclables collectés en mélange en porte-à-porte à Héricourt sont acheminés et transportés au centre de valorisation de Noidans le Ferroux après avoir transité par le quai de transfert d'Echenans sous Mont Vaudois puis envoyés vers leurs filières respectives de recyclage.

##### **Points d'apport volontaire**

Le SYTEVOM a confié, par marché, la collecte et le traitement des matériaux collectés en point d'apport volontaire au prestataire suivant :

Matériaux	Prestataires	Devenir
Conteneurs verre	MINERIS <b>1 rte Gironcourt</b> , 88170 SAINT MENGE	Recyclage : verre neuf

◆ Composteurs



Vente de composteurs sur le territoire de la CCPH de 2007 à 2020

COMMUNES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AIBRE											0	0	0	1
BELVERNE											0	0	0	0
BREVILLIERS	7	11	5	7	25	0	1	10	1	1	1	8	2	2
BUSSUREL	4	6	18	9	7	0	2	12	5	0	3	4	2	3
CHAGEY	10	8	12	7	7	1	3	6	6	0	4	3	1	7
CHALONVILLARS	16	22	13	11	15	6	7	8	8	0	6	2	3	7
CHAMPEY	11	14	19	2	7	2	4	4	3	1	3	4	0	1
CHAVANNE	0	1	1	1	11	0	3	1	0	1	1	0	1	2
CHENEBIER	8	10	6	11	12	2	5	4	1	0	2	2	0	2
COISEVAUX	5	5	5	7	2	1	1	7	0	3	2	1	1	1
COURMONT	0	0	2	0	1	1	4	1	2	0	0	1	0	0
COUTHENANS	14	21	5	13	8	2	1	7	4	6	3	1	1	6
ECHENANS S/Mt VAUDOIS	3	10	3	7	15	3	1	8	4	4	6	7	6	7
ETOBON	4	5	1	0	14	1	1	5	3	1	0	4	3	0
HERICOURT	131	122	69	57	88	28	27	79	57	33	21	23	28	20
LAIRE											4	1	2	2
LE VERNOY											0	0	0	0
LUZE	11	12	11	7	9	2	4	6	1	3	2	3	7	6
MANDREVILLARS	1	4	3	1	0	0	0	0	1	0	0	4	4	1
SAULNOT	3	25	3	5	31	1	3	11	6	3	2	2	1	5
TAVEY	5	9	2	1	13	1	0	7	3	2	3	4	2	2
TREMOINS	2	17	7	3	7	0	3	3	2	1	0	1	1	1
VERLANS	8	8	3	0	2	0	1	5	2	1	0	0	1	1
VILLERS SUR SAULNOT	1	2	1	4	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0
VYANS LE VAL	5	5	24	3	5	1	3	7	0	0	2	3	1	4
TOTAL DES FOYERS	249	317	213	156	281	53	77	191	109	60	65	78	67	81

Depuis 2007, les ménages peuvent acquérir jusqu'à 2 composteurs par an, en bois ou en plastique, au tarif de 25 € l'unité.  
 Au total 1 997 foyers (dont 81 en 2020) ont été dotés sur le secteur de la Communauté de communes ce qui correspond à 2 420 composteurs (dont 87 en 2020).



## 4/ COUT DU SERVICE

### ◆ Tarification 2020

Depuis le deuxième semestre 2015, la REOM intègre une part variable de facturation incitative à la levée et à la taille du bac à ordures ménagères.

La dotation des bacs a été réalisée en fonction de la grille de dotation suivante :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et +
OM	80 L	120 L	180 L		240 L
CS	140 L		180 L	240 L	

#### A noter :

compte tenu de l'extension des consignes de tri, sur demande des usagers, la dotation en bacs CS pour les:

- 2 personnes peut être portée à 180 L au lieu de 140 L.
- 3 et 4 personnes peut être portée à 240 L au lieu de 180 L
- 5 personnes et + peut être portée à 360 L au lieu de 240 L

#### Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

	Taille du bac	Prix d'une levée	Forfait fixe (intégrant 12 levées)
1 personne	80 L	0.60 €	79,85 €
2 personnes	120 L	0.90 €	156,30 €
3 et 4 personnes	180 L	1.35 €	161,70 €
5 personnes et +	240 L	1.80 €	167,70 €
résidence secondaire		Selon la taille du bac	75 € sans seuil de levée

#### Tarifs particuliers habitat collectif :

	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées)	Coût à la levée supplémentaire
1 personne	80 L	75,10 €	Coût à la levée supplémentaire en fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
2 personnes	120 L	156,30 €	
3 et 4 personnes	180 L	161,70 €	
5 personnes et +	240 L	167,10 €	

Tarifs commune de COURMONT :

	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	25 € (pas de levée intégrée)	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
1 personne	39,30 €	
2 personnes	78,15 €	
3 personnes	78,15 €	
4 personnes	78,15 €	
5 personnes et +	78,15 €	

Tarifs des administrations communales :

	Forfait annuel fixe par point de collecte	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	50 € (pas de levées intégrées)	Pas de levées intégrées au forfait, facturation dès la 1 <sup>ère</sup> levée au coût du bac correspondant

Tarifs des professionnels :

	Taille du bac	Forfait annuel Pas de dotation d'office	Forfait annuel fixe Intégrant 12 levées	Coût de la levée supplémentaire
Forfait « pas de dotation d'office »		75 €		
Professionnels litres / 1 passage par semaine	80 L		79,95 €	0,60 €
	120 L		156,30 €	0,90 €
	180 L		161,70 €	1,35 €
	240 L		167,10 €	1,80 €
	360 L		250,65 €	2,70 €
	660 L		447,40 €	4,96 €
	770 L		525,20 €	5,775 €



**Professionnels plusieurs passages hebdomadaires**

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées	Cout de la levée supplémentaire
Professionnels litres 2 passages par semaine	360	299,15	2,70
	660	469,90	4,95
	770	573,70	5,775
Professionnels litres 3 passages par semaine	360	347,65	2,70
	660	544,40	4,95
	770	622,20	5,775
Professionnels litres 4 passages par semaine	360	396,15	2,70
	660	592,90	4,95
	770	670,70	5,775
Professionnels litres 5 passages par semaine	360	444,65	2,70
	660	641,40	4,95
	770	719,20	5,775

**Evolution des tarifs de la REOM de 2001 à 2015 :**

TARIFICATIONS	TARIF 2001 (€)	TARIF 2002 (€)	TARIF 2003 (€)	TARIFS 2004 (€)	TARIFS 2005 (€)		TARIFS 2006 (€)		TARIFS 2007 à 2014 (€)		TARIFS 1 <sup>ER</sup> SEMESTRE 2015	
					VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96.45	93.40	93.40	93.40
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192.50	186	195.40	188.80	188.80	188.80
Résidence secondaire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45	82.45	82.45
Artisans – commerçants /Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45	82.45	82.45
Artisans – commerçants /Litre	1,52	1,60	48 + 0.50 / litre	51 + 0.53 / litre	57 + 0,543/ litre	51,7 + 0,543/ litre	58 + 0.56/ litre	53.10 + 0.558/ litre	58.90 + 0.565/ litre	53.10 + 0.565/ litre	53.10 + 0.565/litre	53.10 + 0.565/litre

A noter :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été transformée en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères **Incitative (REOMI)**.

**Evolution des tarifs de la REOM I de 2015 à 2020 :**

Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 2017 à 2020
1 personne	82,20 €	79,85 €
2 personnes	160,80 €	156,30 €
3 et 4 personnes	166,20 €	161,70 €
5 personnes et +	171,60 €	167,70 €
résidence secondaire	75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée

Tarifs particuliers habitat collectif :

1 personne	partagé	77,20 €	75,10 €
2 personnes	partagé	160,80 €	156,30 €
3 et 4 personnes	partagé	166,20 €	161,70 €
5 personnes et +	partagé	171,60 €	167,10 €

Tarifs commune de COURMONT :

1 personne	partagé	40,40 €	39,30 €
2 personnes	partagé	80,40 €	78,15 €
3 personnes	partagé	80,40 €	78,15 €
4 personnes	partagé	80,40 €	78,15 €
5 personnes et +	partagé	80,40 €	78,15 €

Tarifs des professionnels :

Les professionnels produisant beaucoup de déchets ont la possibilité de demander plusieurs passages par semaine	Aucun bac	75 €	75 €
	Bac partagé avec son foyer		50,00 €
	80 L	82,20 €	79,95 €
	120 L	160,80 €	156,30 €
	180 L	166,20 €	161,70 €
	240 L	171,60 €	167,70 €
	360 L	257,40 €	250,65 €
	660 L	459,40 €	447,40 €
	770 L	539,30 €	525,20 €



<b>Professionnels plusieurs passages hebdomadaires</b>	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	
Professionnels litres 2 passages par semaine	360	307,40	299,15
	660	509,40	469,90
	770	589,30	573,70
Professionnels litres 3 passages par semaine	360	357,40	347,65
	660	559,40	544,40
	770	639,30	622,20
Professionnels litres 4 passages par semaine	360	407,40	396,15
	660	609,40	592,90
	770	689,40	670,70
Professionnels litres 5 passages par semaine	360	457,40	444,65
	660	659,40	641,40
	770	739,30	719,20

**Tarifs des administrations communales**

Par point de collecte		50,00 €	50,00 €
-----------------------	--	---------	---------

**Tarifs des bacs de prêt**

Par bac OM	770	20,00 €	20,00 €
Frais de mise en service par manifestation		30,00 €	30,00 €

**A noter :**

En 2020, la REOMI n'a pas évolué

Les tarifs de la REOM avant le passage à la REOMI n'avaient pas augmenté depuis 10 années.

En 2020 le montant de la REOMI collecté s'élève à 1 382 097,45 €.

La REOMI 2020 correspond à **9 756** abonnements répartis selon les 3 catégories suivantes :

1/ les particuliers avec **9 353** abonnements soit **95,87 %** :

- Ménages de 1 à 5 personnes et plus
- Commune de Courmont
- Habitat collectif
- Résidences secondaires

2/ Les entreprises avec **305** abonnements soit **3,13 %** :

- Artisan ou commerce au forfait
- Artisan ou commerce litre
- Artisan ou commerce en bacs partagés avec leur foyer
- Artisan ou commerce litre plusieurs passages

3/ Les administrations communales avec **98** abonnements soit **1%**:

#### ◆ **Activité comptable du service OM**

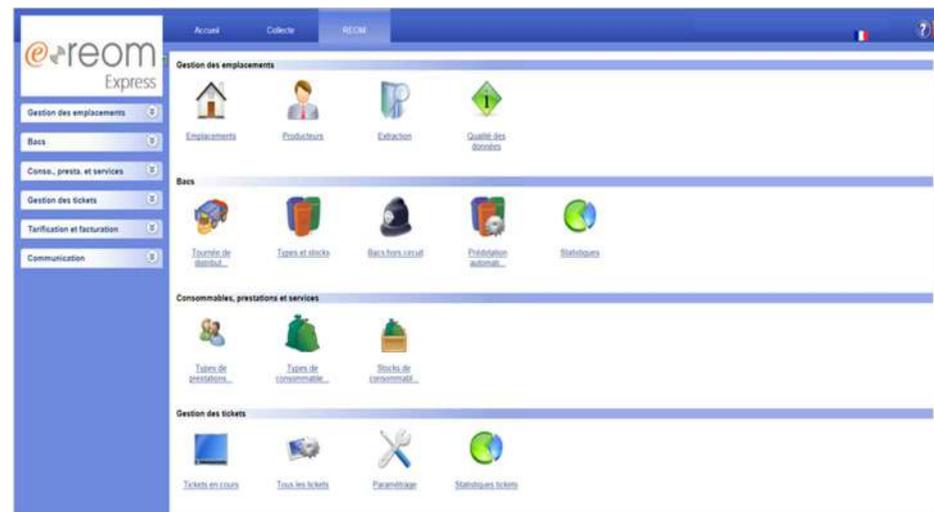
En 2020, **24 492** factures ont été calculées (**24 561** en 2019), **552** mandats (**598** en 2019) dont **6** annulatifs et **205** titres (**202** en 2019) ont été passés sur le budget annexe OM.

**122** titres annulatifs de facturation (**174** en 2019) (annulation, modification, réduction) ont été passés.

#### *Modalités de paiement :*

Les usagers peuvent opter pour le prélèvement automatique trimestriel ou le paiement semestriel de la facture.

En 2020, on compte **2 791** usagers qui ont opté pour le règlement de la redevance par prélèvement automatique soit **28,61 %** des abonnements.



◆ **Détail du coût du service**

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes **120,00 € HT** (soit **132,00 € TTC**), ce qui représente une dépense de **409 217,16 € TTC** en 2020. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

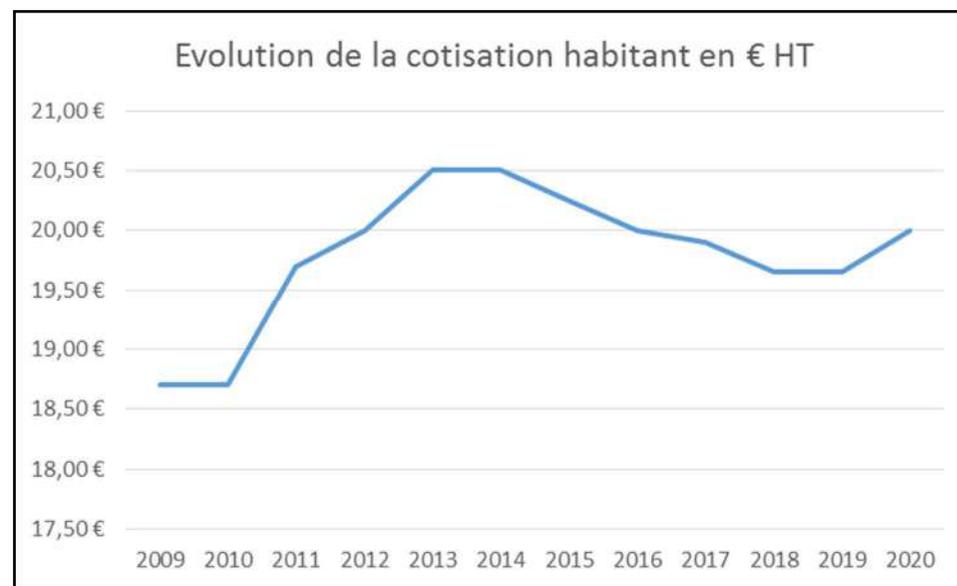
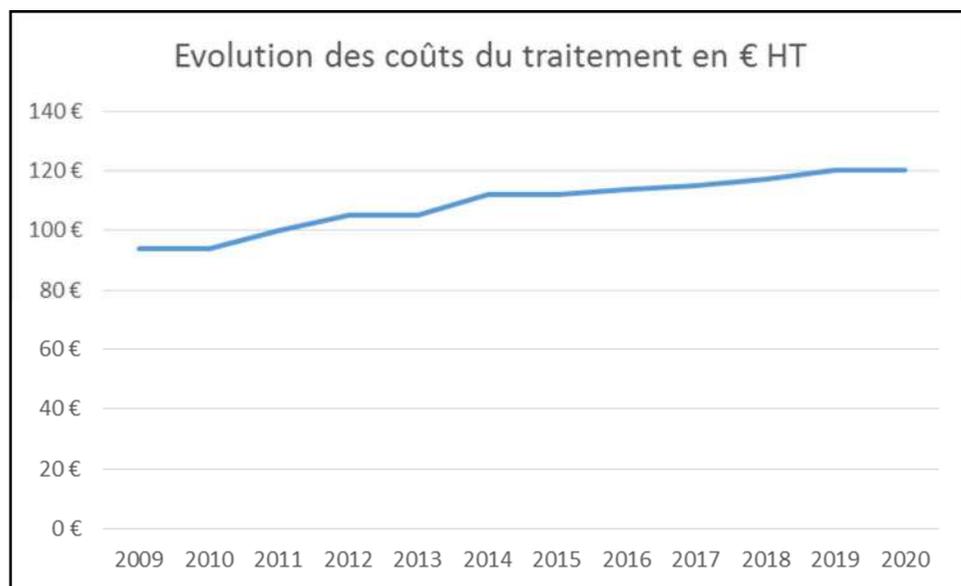
Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à **20,00 € HT** (soit **22,00 € TTC**) par habitant (population de référence SYTEVOM **21 490 Hab.**). Cela a représenté **472 780,00 € TTC** de cotisation adhérent pour l'année 2020.



Evolution des tarifs du SYTEVOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coût du traitement</b>	94 € HT/T	94 € HT/T	100 € HT/T	105 € HT/T	105 € HT/T	112 € HT/T	112 € HT/T	113,50 € HT/T	115 € HT/T	117 € HT/T	120 € HT/T	120 € HT/T
<b>Cotisation habitant</b>	18,70 € HT/Hab.	18,70 € HT/Hab.	19,70 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.	20,50 € HT/Hab.	20,50 € HT/Hab.	20,25 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.	19,90 € HT/Hab.	19,65 € HT/Hab.	19,65 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.

◆ Les charges à caractère général qui représentent les dépenses courantes (carburant, entretien des véhicules, assurances, EPI, ...) ont été réalisées pour **145 619,19 €**.

◆ **2 385,58 €** sont consacrés au remboursement des intérêts de la dette et **20 916,04 €** au titre du capital, la CCPH est très faiblement endettée sur ce service.





Répartition de la REOM par commune et par catégories :

NOM / Nbre Habitant	NON PRELEVES											MONTANT REOMI
	1	2	3	4	5	6	7 +	RS	PRO	ADMIN	ASSOCIATIONS	
AIBRE	39	72	27	24	9	4			2	2		24 018,99 €
BELVERNE	15	14	12	8	4	1		2		1		7 650,61 €
BREVILLIERS	46	70	32	28	6	3	2		3	3		25 499,51 €
CHAGEY	48	76	32	26	6		1	1	2	1		26 760,96 €
CHALONVILLARS	116	160	81	91	31	4	3	2	9	6		70 540,38 €
CHAMPEY	66	75	40	40	16	5	3	1	4	3		32 699,18 €
CHAVANNE	20	23	12	17	5			1	2	1		10 610,90 €
CHENEBIER	53	61	35	47	13	2		3	6	3		29 491,42 €
COISEVAUX	23	24	19	20	3	1		1	1	4		12 091,08 €
COURMONT	11	18	4	6	6			10	1	1		4 068,51 €
COUTHENANS	61	71	36	29	7	2	3	1	5	3	1	27 289,34 €
ECHENANS S/M VAUDOIS	29	54	35	34	10	2		1	5	1		23 677,99 €
ETOBON	28	29	22	15	5	1			3	1		13 528,90 €
HERICOURT	1322	871	428	329	172	54	12	15	226	53	14	414 114,55 €
LAIRE	38	60	24	30	3	3				1		22 522,71 €
LE VERNY	12	24	16	7	6			1		1		9 939,55 €
LUZE	52	71	36	43	19	2		1	5	2		32 333,80 €
MANDREVILLARS	19	35	28	15	6				4	4		14 184,35 €
SAULNOT	45	62	46	46	11	5	1	3	13	4	1	28 965,96 €
TREMOINS	22	30	25	21	11					1		15 452,53 €
VERLANS	11	10	7	11	6					2		6 310,37 €
VILLERS SUR SAULNOT	11	6	8	8	1					1		4 675,90 €
VYANS LE VAL	19	51	14	28	4	1		1	1	3		16 946,86 €
ASSOCIATIONS												1 367,12 €
PROFESSIONNELS												98 132,43 €
ADMINISTRATIONS												23 211,00 €
	<b>2106</b>	<b>1967</b>	<b>1019</b>	<b>923</b>	<b>360</b>	<b>90</b>	<b>25</b>	<b>44</b>	<b>292</b>	<b>102</b>	<b>16</b>	<b>996 084,90 €</b>



NOM / Nbre Habitant	Nombre de foyers, professionnels ou administrations en prélèvement en 2020										MONTANT REOMI
	1	2	3	4	5	6	7 +	RS	PRO	ASSO	
AIBRE	7	6	3	1	1						2 367,35 €
BELVERNE	1		1	1				1			505,92 €
BREVILLIERS	30	23	17	11	5	3	1				12 227,25 €
CHAGEY	28	41	8	14	3	2		2			13 161,62 €
CHALONVILLARS	6	21	4	10	2			1			6 103,31 €
CHAMPEY	27	49	21	24	4						18 003,24 €
CHAVANNE	5	6	4	5							2 884,76 €
CHENEBIER	29	39	17	9	5						13 860,84 €
COISEVAUX	9	11	5	13	5	1					6 315,05 €
COURMONT		1		1							242,11 €
COUTHENANS	31	40	23	19	6	1					16 634,46 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	14	17	12	11	2	2					8 421,48 €
ETOBON	9	12	7	4	2		1	1			5 109,63 €
HERICOURT	542	531	201	177	83	29	8	3	16	3	213 132,74 €
LAIRE	2	6	2	4							2 086,65 €
LE VERNOY	1		1	1							408,30 €
LUZE	22	45	16	15	3						14 192,20 €
MANDREVILLARS	4	11	1	7	3	1					3 935,19 €
SAULNOT	27	50	16	13	9	3		1	2		17 619,22 €
TREMOINS	15	18	8	9	1	1					7 103,35 €
VERLANS	4	10	5	5	1						3 977,39 €
VILLERS SUR SAULNOT	3	10	4	3	3						3 304,39 €
VYANS LE VAL	13	34	9	14	3	1					10 791,39 €
DIVERS-PRO											4 798,33 €
	<b>829</b>	<b>981</b>	<b>385</b>	<b>371</b>	<b>141</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>387 186,17 €</b>

◆ Compte administratif du budget annexe des déchets 2020

**FONCTIONNEMENT**

En 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 553 257,91 € soit 93.91 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 1 482 582,27 € soit 89,63 % des crédits votés au BP.

L'exercice affiche un déficit de 70 675,54 € qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 190 499,39 €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	176 038,39 €	145 619,19 €
012	Charges de personnel	376 500,00 €	344 198,36 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 500,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 ,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €
65	Autres charges de gestion courante	918 500,00 €	893 379,30 €
66	Charges financières	2 385,58 €	2 385,58 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 599,45 €
68	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>1 654 000,00 €</b>	<b>1 553 257,91 €</b>

**Niveau de réalisation 93.91 %**

RECETTES		2020	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté	190 499,39 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	12 000,61 €	9 927,41 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 390 436,77 €	1 383 751,45 €
74	Subventions d'exploitation	60 000,00 €	83 551,45 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	703,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 585,83 €
78	Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	0,00 €	0,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>1 654 000,00 €</b>	<b>1 482 582,37 €</b>

**Niveau de réalisation 89,63 %**

**Résultat sur l'exercice (déficitaire) 70 675,54 €**

**Résultat antérieur reporté (excédentaire) 190 499,39 €**

**Résultat cumulé (excédentaire) 119 823,85 €**

### INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **134 694,28 €** soit **28,30 %** alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **181 260,82 €** soit **38,09 %** des crédits votés au BP. Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de **46 565,21 €** et un excédent de **310 234,74 €** en comprenant l'excédent d'investissement reporté.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 916,04 €	20 916,04 €
20	Immobilisations incorporelles	420,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	283 524,73 €	112 715,55 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>475 924,00 €</b>	<b>134 694,82 €</b>

Niveau de réalisation

28,30 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE	Réalisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	310 234,74 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	613,23 €	16 184,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>475 924,00 €</b>	<b>181 260,03 €</b>

Niveau de réalisation

38,09%

+ 46 565,21 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

+ 310 234,74 €

Résultat cumulé (excédent)

+ 356 799,95 €

**Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficitaire)**

**- 24 110,33 €**

**Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)**

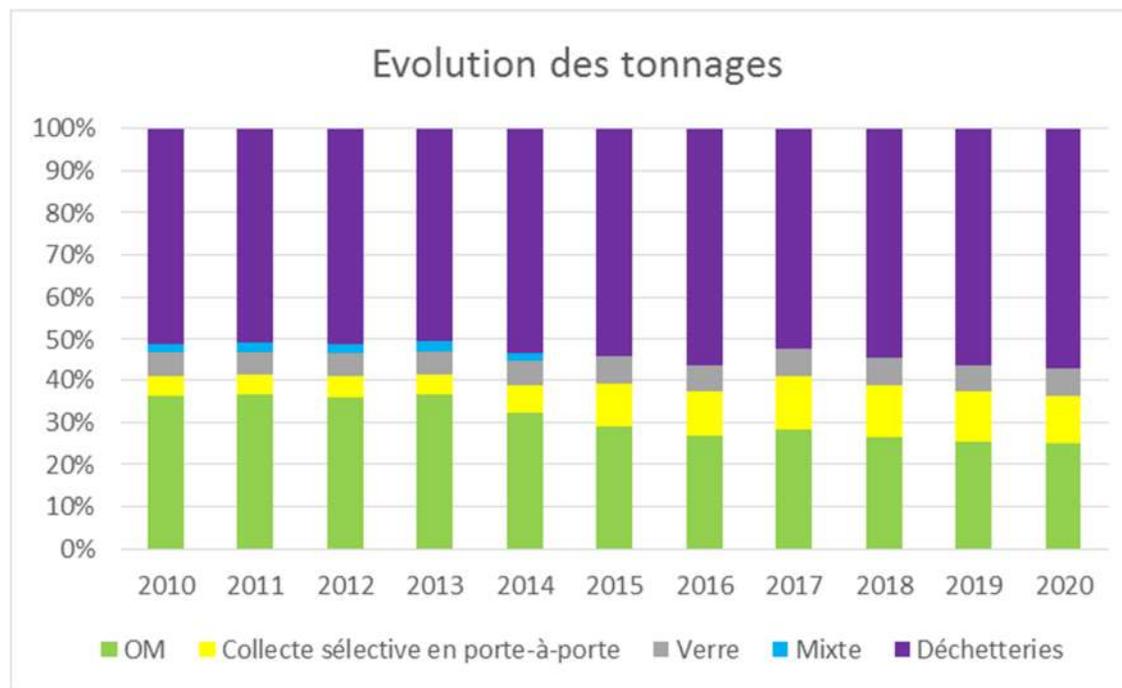
**+ 476 623,80 €**

## 5 / TABLEAU RECAPITULATIF DE COLLECTE

Type de déchets (en tonnes)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
OM	4320,86	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	
Collecte sélective en porte-à-porte	568,42	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	
PAV	<i>Verre*</i>	672,44	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62
	<i>Mixte*</i>	271,69	304,41	323,57	318,69	233,80						
Déchetteries	<i>Déchets verts*</i>	1 579,22	1 192,82	1 433,28	1 286,11	1 656,80	1 581,81	1 620,86	1 386,19	1 574,48	1 869,12	2 334,48
	DMS	27,58	31,71	37,22	51,62	47,20	49,984	38,32	38,79	44,62	46,31	52,05
	<i>Bois*</i>	594,25	626,645	633,3	672,85	583,85	577,55	584,85	466,75	563,55	613,50	660,80
	<i>Ferraille + batteries*</i>	163,35	171,32	182,44	202,87	194,34	177,112	254,12	258,75	255,35	269,45	306,91
	Gravats-inertes	1 452,05	1 781,48	1 523,88	1 452,68	1 480,72	1 303,93	1 245,48	1 159,33	1 234,21	1 312,05	1 400,11
	<i>Papiers-cartons*</i>	267,30	259,34	252,37	245,18	220,14	150,45	138,36	134,56	146,08	184,26	179,22
	Tout-venant	1 857,23	1 864,3	1 791,06	1 601,33	1 487,43	1 460,78	1 689,18	1 550,11	1 382,46	1 098,64	898,57
	<i>Huiles ménagères*</i>	1,73	2,40	2,63	2,80	2,93	2,777	2,82	3,05	3,36	2,97	3,48
	<i>Huiles de vidange*</i>	10,74	11,16	11,28	11,88	12,87	12,51	14,19	13,59	14,58	15,84	16,74
	<i>Vêtements*</i>	3,95	3,51	0	7,18	13,16	24,009	11,47	15,65	30,52	57,33	63,86
	<i>pneus*</i>	26,13	34,99	36,76	35,02	33,64	28,59	42,07	25,44	24,19	45,69	28,22
	<i>Ressourcerie*</i>	0	0	4,90	23,40	15,60	13,90	24,70	18,48	24,39	12,85	23,95
	<i>Meubles*</i>	0	0	0	0	353,1	480,86	540,76	582,86	699,00	686,78	638,76
	<i>Livres*</i>	0	0,80	1,23	4	6,20	11,35	11,80	10,98	15,05	18,80	17,45
	<i>Polystyrène*</i>									2,52	5,3	6,13
	<i>Huisseries*</i>									44,68	67,98	38,40
	<i>Plâtre*</i>									52,78	117,48	104,42
	<i>DEEE*</i>	107,51	123,86	131,26	172,72	179,30	194,23	245,95	227,32	231,98	271,56	245,39
<i>Plastique souple*</i>										2,41	14,76	
<i>Plastique rigide*</i>										8,8	43,46	
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>11 924,45</b>	<b>12 012,79</b>	<b>11 850,03</b>	<b>11 479,73</b>	<b>11 741,82</b>	<b>11 152,19</b>	<b>11 454,12</b>	<b>10 828,38</b>	<b>11 601,68</b>	<b>11 898,24</b>	<b>12 346,83</b>	
<b>Part valorisable * (en gras et en italique)</b>	<b>4 266,73 (=35,78 %)</b>	<b>3 954,04 (=32,92 %)</b>	<b>4 236,04 (=35,75 %)</b>	<b>4 157,46 (=36,21 %)</b>	<b>4 933,14 (=42,01 %)</b>	<b>5 100,589 (=45,74 %)</b>	<b>5 413,02 (=47,26 %)</b>	<b>5 029,07 (=46,44 %)</b>	<b>5 880,41 (=50,69 %)</b>	<b>6 411,90 (=53,98 %)</b>	<b>6 908,98 (=55,96 %)</b>	

Déchets ménagers:

Type de déchets (en tonnes)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	4 320,86	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12
Collecte sélective en porte-à-porte	568,42	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93
Verre	672,44	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,20	733,64	753,69	754,10	805,62
Mixte	271,69	304,41	323,57	318,69	233,80	0	0	0	0	0	0
Déchetteries	6 091,04	6 103,54	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34
<b>Totaux</b>	<b>11 924,45</b>	<b>12 012,79</b>	<b>11 850,03</b>	<b>11 479,73</b>	<b>11 741,82</b>	<b>11 152,19</b>	<b>11 454,12</b>	<b>10 828,38</b>	<b>11 601,68</b>	<b>11 898,24</b>	<b>12 346,83</b>



## 6/ CONCLUSION

Les résultats de l'année 2020 confirment encore une fois de plus l'efficacité des mesures mises en place au cours des dernières années (instauration d'une redevance incitative et généralisation de la collecte sélective en porte à porte sur l'ensemble du territoire, réduction des fréquences de collecte des bacs OMR, vente de composteurs à prix modique, ...etc.) et ce malgré l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'organisation et les modes de consommation des ménages. Les tonnages d'OMR collectés par habitant sont passés de **205,05 Kg** en 2013 (avant mise en place de la REOMI) à **143,65 Kg** en 2020. Sur la même période les tonnages de collecte sélective par habitant sont passés de **40,69** à **64,07 Kg** par an et par habitant soit une progression de **58 %**. Au niveau national selon les données de l'ADEME, le ratio est de 49 kg, bien en deçà du ratio du territoire communautaire. Les seuils fixés par l'étude de faisabilité de la redevance incitative, sont atteints depuis plusieurs années. On remarque toutefois une tendance à la stagnation de nos ratios qui doit nous encourager à mettre rapidement en place des mesures de réductions des déchets plus incisives.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire la production par habitant de DMA (déchets ménagers assimilés) de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010, c'est-à-dire d'atteindre un maximum de 530 kg par habitant et par an en 2020. En 2020 les habitants de la CCPH ont produit **557,31 kg** de déchets (**245,21 kg** d'OM-CS et Verre auxquels s'ajoutent **312,10 kg** au titre des déchetteries), soit 27 kg de plus par rapport au seuil plafond de la LTECV. Ces chiffres sont cependant à nuancer car la part déchetterie impacte fortement nos résultats, or le ratio des volumes collectés par habitant en déchetterie sur le pays d'Héricourt comprend les apports des professionnels et administrations.

Malgré ces bons résultats le taux de refus de tri reste une préoccupation importante pour laquelle nous devons développer des moyens d'actions avec notamment le recrutement d'un ambassadeur de tri. Avec un taux refus de tri à **19,18 %** qui évolue favorablement en comparaison aux dernières années où il se situait au dessus de **25 %**, ce taux reste encore élevé mais reste malgré tout dans la moyenne des autres collectivités adhérentes au SYTEVOM.

Pour l'année 2020, les tarifs de la redevance restent stables et n'ont pas augmenté depuis 14 ans, les résultats du budget annexe sont très satisfaisants et démontrent la gestion rigoureuse de ce service. Le compte administratif 2020 fait état d'un excédent cumulé de **476 000 €** permettant d'autofinancer les prochains investissements. Comparés aux autres territoires voisins; la CCPH a su concilier une offre qualitative avec des services nombreux, maîtriser son budget et a fait le choix d'une tarification au plus juste. Les tarifs de la CCPH sont nettement plus compétitifs que ceux des autres territoires mais la hausse continue de la TGAP réduit de ce point de vue les marges de manœuvre.

## 7/ POINTS A RETENIR

- ◆ Un service public assuré 52 semaines par an y compris les jours fériés et ce malgré les confinements adoptés dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.
- ◆ Tous déchets confondus, **12 346,83 tonnes** ont été collectées en 2020 contre **11 898,24 tonnes** en 2019 (+ 3,77 %) soit **574,54 kg/habitant** en 2020 et **538,86kg/habitant** en 2019 .
- ◆ +57,78 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2019.
- ◆ 143,65 Kg d'OMR par habitant contre 140,70 Kg par habitant en 2019.
- ◆ -30,75 tonnes de tri sélectif en porte à porte.
- ◆ +370,22 tonnes de déchets supplémentaires sur les déchetteries, soit +5,52 %
- ◆ 17 386 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH. Soit + 233 bacs
- ◆ 2 420 composteurs achetés depuis 2007 dont 87 en 2020.
- ◆ 9 756 abonnements soit +50 .
- ◆ 24 492 factures éditées, 552 mandats et 205 titres.
- ◆ La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt c'est 23 communes pour 21 490 habitants soit - 40 habitants par rapport à 2019
- ◆ L'année 2020 caractérisée par la crise sanitaire a modifié le quotidien des usagers ce qui se traduit dans les chiffres et les données de ce rapport d'activité.

## 8/ PERSPECTIVES 2021 / 2022

### Plusieurs dossiers importants seront poursuivis ou engagés en 2021:

- ◆ Complément des dotations de bacs.
- ◆ Renfort ponctuel du volume des bacs de collecte sélective, suite à l'extension des consignes de tri.
- ◆ Remplissage et validation de la 6<sup>ième</sup> matrice des coûts (compta-coût).
- ◆ Rédaction et envoi du rapport annuel au CODERST pour la reconduction de la dérogation pour 3 années supplémentaires, autorisant la réduction de fréquence de collecte en C0,5 des OMR de la ville d'Héricourt.
- ◆ Mise en place de plusieurs placettes de compostage collectif.
- ◆ Poursuite du suivi et de l'assistance au compostage individuel.
- ◆ Recrutement d'un ambassadeur du tri.
- ◆ Recrutement d'un agent polyvalent (chauffeur rippeur) pour faire face aux remplacements de congés et arrêts maladie.
- ◆ Réponse à un appel a projet de l'ADEME pour étudier la possibilité d'une collecte des fermentescibles des usagers.
- ◆ Réflexion en interne sur la collecte des fermentescibles des gros producteurs ( Hôpital, restaurants, cantine du collège et lycée, ...).
- ◆ Analyse et surveillance budgétaire en interne pour faire face aux augmentations des tarifs de la part habitant et du traitement par le SYTEVOM.
- ◆ Ajustement progressif des tarifs de la REOMI pour équilibrer le budget annexe .

## 9 / NOTE DE SYNTHÈSE pour présentation aux conseillers municipaux

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020 - Synthèse

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, il convient de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.

Ce rapport devra ensuite être présenté par chaque maire en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes.

#### **Rappel :**

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de communes, se compose aujourd'hui de 23 communes, pour un territoire de 163.61 kms<sup>2</sup> et 21 490 habitants.

#### **Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés :**

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

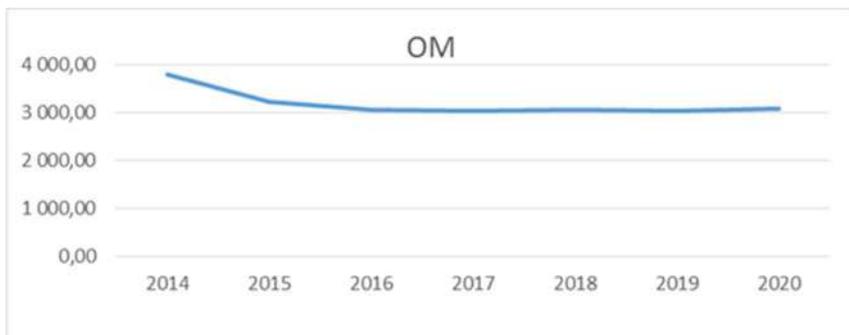
La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1

Malgré la pandémie et les confinements, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j/7 y compris les jours fériés. Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

**Tonnages collectés :**

**Ordures ménagères résiduelles**

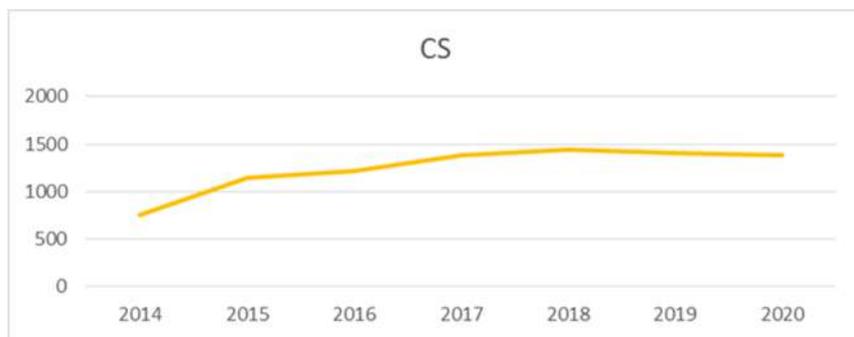
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12



La Communauté de Communes peut se réjouir d'avoir un ratio de 143,65 Kg/ Hab. Très inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 249 Kg/Hab. (données ADEME 2019)

**Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)**

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	751.85	1 144.90	1 212.87	1 379.13	1 444.21	1 407.68	1 376.93



2020 connaît une légère baisse des tonnages du recyclage, le ratio est tout de même de 64,07 Kg/Hab. supérieur à la moyenne nationale qui est de 50 Kg/Hab.

### Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

Depuis 2001 et encore à ce jour, la Communauté de Communes dispose des tarifs les moins élevés en comparaison aux autres collectivités voisines, grâce à une gestion au plus près des besoins.

Depuis 2017, à titre d'exemple, les personnes seules et 2 personnes ont des tarifs identiques à 2002 avec des services supplémentaires (deux déchetteries, le tri sélectif en porte à porte) et une maîtrise de l'inflation.

#### Tarif de 2001 à 2015

Tarifs en (€)	2001	2002	2003	2004	2005		2006		De 2007 à 2014	
					VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96.45	93.40
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192.50	186	195.40	188.80
Résidence secondaire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45
Artisans – commerçants /Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84.30	81.20	85.60	82.45
Artisans – commerçants /Litre	1,52	1,60	48 + 0.50 / litre	51 + 0.53 / litre	57 + 0,543/litre	51,7 + 0,543/litre	58 + 0.56/litre	53.10 + 0.558/ litre	58.90 + 0.565/ litre	53.10 + 0.565/litre

#### Tarifs de 2015 à 2020 :

	Taille du bac	prix de la levée	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 2017 à 2020
1 personne	80 L	0,60 €	82,20 €	79,85 €
2 personnes	120 L	0,90 €	160,80 €	156,30 €
3 et 4 personnes	180 L	1,35 €	166,20 €	161,70 €
5 personnes et +	240 L	1,80 €	171,60 €	167,70 €
résidence secondaire		selon la taille du bac	75 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée

**Détail du coût du service :**

**Résultat de l'exercice 2020 :**

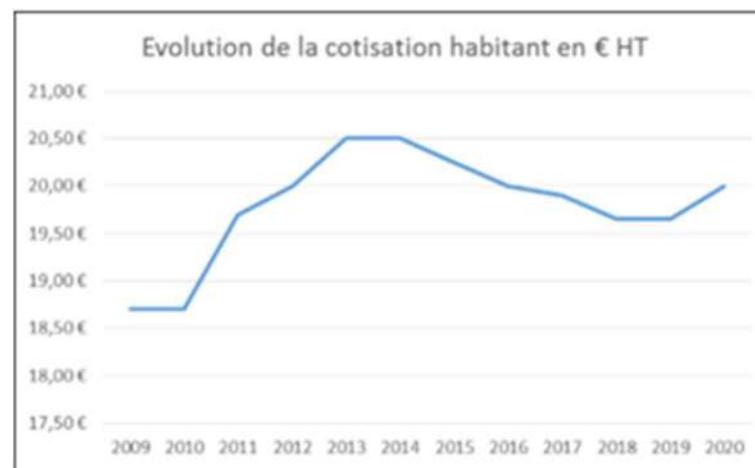
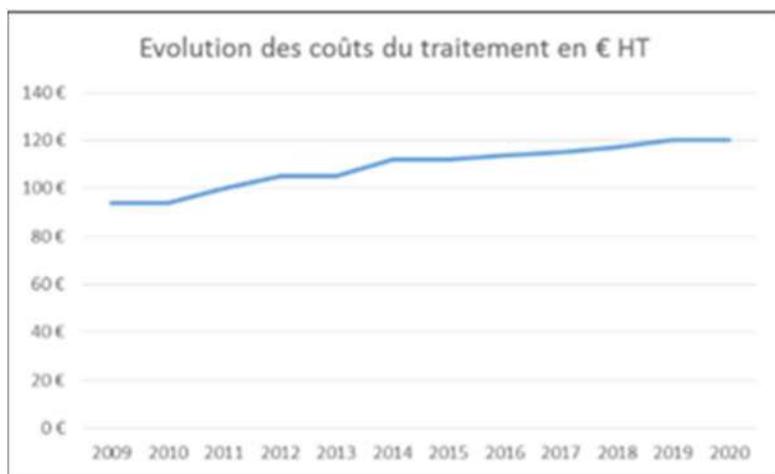
Dépenses de fonctionnement	1 553 257.91 €
Recettes de fonctionnement	1 482 582.37 €

**Coût à l'habitant et coût de traitement :**

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes **120,00 € HT** (soit **132,00 € TTC**), ce qui représente une dépense de **409 217.16 € TTC** en 2020. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à **20,00 € HT** (soit **22,00 € TTC**) par habitant (population de référence SYTEVOM **21 490 Hab.**). Cela a représenté **472 780,00 € TTC** de cotisation adhérent pour l'année 2020.

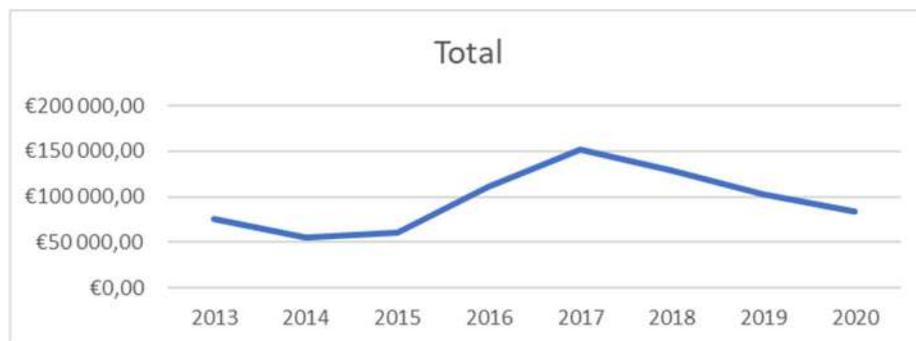
Evolution des tarifs du SYTEVOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût du traitement	94 € HT/T	94 € HT/T	100 € HT/T	105 € HT/T	105 € HT/T	112 € HT/T	112 € HT/T	113,50 € HT/T	115 € HT/T	117 € HT/T	120 € HT/T	120 € HT/T
Cotisation habitant	18,70 € HT/Hab.	18,70 € HT/Hab.	19,70 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.	20,50 € HT/Hab.	20,50 € HT/Hab.	20,25 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.	19,90 € HT/Hab.	19,65 € HT/Hab.	19,65 € HT/Hab.	20,00 € HT/Hab.





### Recettes et reversements Eco Emballage (CITEO)

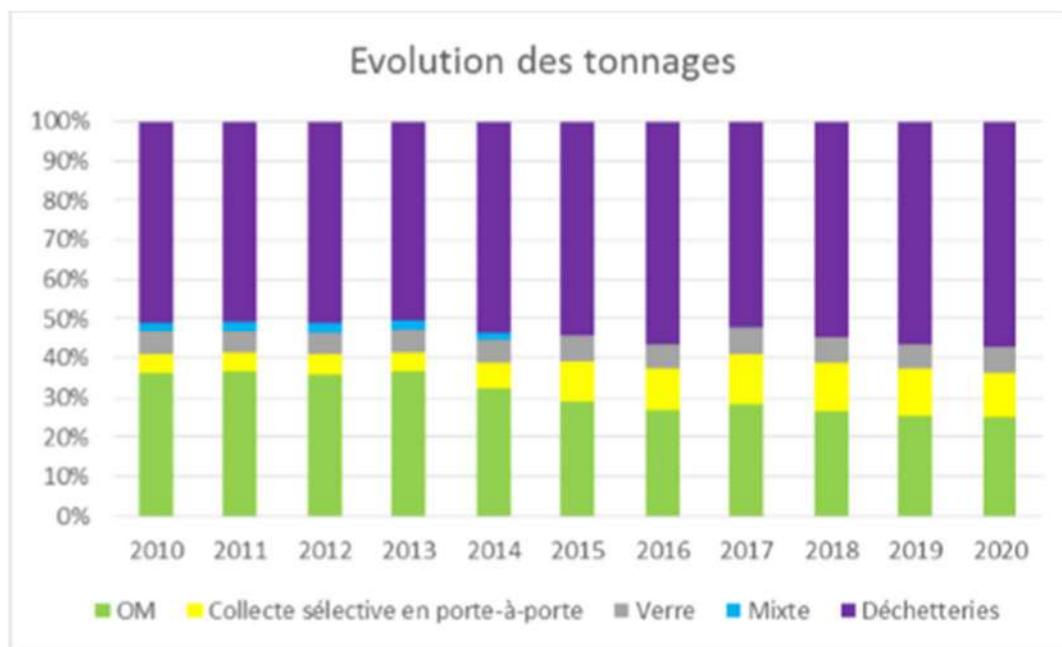
Reversements soutien Eco Emballage à la collecte sélective								
Année de versement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	75 762,05 €	55 081,78 €	60 999,53 €	110 832,06 €	151 321,07 €	129 034,87 €	102,870,67 €	83 551,45 €



Les reversements CITEO sont variables car ils dépendent de l'évolution des couts de reprise matières.

**Tonnage de déchets collectés :**

Type de déchets (en tonnes)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>OM</b>	4 320,86	4 381,26	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12
<b>Collecte sélective en porte-à-porte</b>	568,42	583,24	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93
<b>Verre</b>	672,44	640,34	649,76	656,68	674,56	700,55	708,2	733,64	753,69	754,1	805,62
<b>Mixte</b>	271,69	304,41	323,57	318,69	233,8	0	0	0	0	0	0
<b>Déchetteries</b>	6 091,04	6 103,54	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34
<b>Totaux</b>	<b>11 924,45</b>	<b>12 012,79</b>	<b>11 850,03</b>	<b>11 479,73</b>	<b>11 741,82</b>	<b>11 152,19</b>	<b>11 454,12</b>	<b>10 828,38</b>	<b>11 601,68</b>	<b>11 898,24</b>	<b>12 346,83</b>



On note que les déchets issus des déchetteries sont en croissance en 2020, induisant des coûts plus importants de la part du SYTEVOM.

**Points à retenir :**

- Un service rendu 5 jours/7 y compris les jours fériés tout au long de l'année.
- Aucune interruption du service pendant les confinements liés à la COVID.
- Tous déchets confondus, **12 346,83** tonnes ont été collectées en 2020 contre **11 898,24** tonnes en 2019 (+ 3,77 %) soit **574,54 kg/habitant** en 2020 et **538,86 kg/habitant** en 2019.
- +57,78 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2019.
- 143,65 Kg d'OMR par habitant contre 140,70 Kg par habitant en 2019.
- -30,75 tonnes de tri sélectif en porte à porte.
- 17 386 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH.
- 2 420 composteurs achetés depuis 2007 dont 87 en 2020.
- 9 756 abonnements.
- 24 492 factures éditées, 552 mandats et 205 titres.
- 1 110 tickets d'interventions ouverts pour des échanges, livraisons, retraits de bacs et remplacements de puces inactives.
- 57 courriers de refus de tri.
- 83 551,45 € de reversement CITEO.

**Points de vigilance pour 2021 et orientations:**

Hausse de la TGAP

Hausse importante de la cotisation habitants facturée par le SYTEVOM

Ajustement de la REOMI en fonction des couts facturés par le SYTEVOM.

Recrutement d'un ambassadeur du tri

## GLOSSAIRE

**CCPH:** Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

**DGS:** Directeur général des Services

**ADEME:** Agence pour la Défense de l'Environnement et la Maitrise de l'Energie

**CITEO:** Eco-organisme regroupant anciennement Ecoemballage et Eco Foliot

**SYTEVOM:** Syndicat mixte pour le Transport, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères

**SERTRID:** Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets

**CODERST:** Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

**BP:** Budget Principal

**C1:** Fréquence de collecte à un passage par semaine

**C0,5:** Fréquence de collecte à un passage toutes les deux semaines

**OMR:** Ordures Ménagères Résiduelles

**DMA :** Déchets Ménagers Assimilés

**DMS:** Déchets Ménagers Spéciaux

**CS:** Collecte Sélective

**PAV:** Point d'Apport Volontaire

**PAP:** Porte à Porte

**DEEE:** Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

**EPI:** Equipements de Protection Individuelle

**REOM:** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**REOMI:** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

**ZA:** Zone Artisanale

**DIR-EST:** Entité du Département de la Haute-Saône pour l'entretien des routes départementales

**SEMAT:** constructeur de véhicules de voirie

**PACKMAT SYSTEM:** constructeur de benne de collecte latérale

**LTECV:** Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte

**TGAP:** Taxe Générale sur les Activités Polluantes



## REGISTRE DES DELIBERATIONS 2019

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
Reçu en préfecture le 02/03/2020  
Affiché le  
ID : 070-247000722-20200220-066\_2020-DE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Hericourt, se sont réunis à Hericourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
14 février 2020  
Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice  
44  
Nbre de membres présents  
30  
Nbre de suffrages exprimés  
42

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHÉY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRÏY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOKINS) – Guy GREZEL (VILLERS SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jocette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlia MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

**Assistaient à la séance :**

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦

N°006/2020

**Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe ordures ménagères**

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 492 655,10 €
	Section d'investissement :	42 474,28 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 526 105,45 €
	Section d'investissement :	198 033,04 €

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Hericourt, le 21 février 2020  
Le Président,

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 16/03/2020  
Reçu en préfecture le 16/03/2020  
Affiché le  
ID : 070-247000722-20200220-007\_2020OMTER-DE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Hericourt, se sont réunis à Hericourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
14 février 2020  
Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice  
44  
Nbre de membres présents  
29  
Nbre de suffrages exprimés  
41

**Etaient présents :**

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHÉY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRÏY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOKINS) – Guy GREZEL (VILLERS SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jocette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlia MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

**Assistaient à la séance :**

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET  
délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦

N°007/2020

**Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget annexe ordures ménagères**

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 492 655,10 €
	Section d'investissement :	42 474,28 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 526 105,45 €
	Section d'investissement :	198 033,04 €

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Hericourt, le 21 février 2020  
Le Président,

Département de la Haute-Saône  
 Arrondissement de LURE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 - 18h00

#### L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du  
 Conseil Communautaire  
 14 février 2020

Nbre de Conseillers  
 Communautaires en  
 exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

#### Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Marie-Odile NOWANSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN (COISEVAUX) - Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VALDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danièle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahilla MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNROY) - Jacques ABRY (LUZE) - Christian GAUSSIN (SAULNOT) - Grégoire GILLE (TREMPOINS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUGNET (COURMONT) - Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) - Josette LOCH (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Jean VILLANI (COURMONT) - Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Luc BOULLEE (VERLANS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahilla MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danièle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) - Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Sébastien SENECOT (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) - Eric STEIB (LUZE) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET  
 délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆

N°008/2020

#### Objet : Affectation des résultats du Budget annexe OM

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	157 049.04 €	33 450.35 €	190 499.39 €
Investissement	154 675.98 €	155 558.76 €	310 234.74 €

Pour l'affectation des résultats il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020 : Excédent	190 499.39 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	310 234.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes - dépenses) : besoin de financement	0 €
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement - Restes à réaliser)	310 234.74 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0 €
2. Report en fonctionnement au R/002	190 499.39 €
3. Report en investissement au R/001	310 234.74 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2020  
 Reçu en préfecture le 02/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20200220-008\_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 21 février 2020  
 Le Président,



Département de la Haute-Saône  
 Arrondissement de LURE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

#### L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Date de la Convocation du  
 Conseil Communautaire  
 12 juin 2020

Nbre de Conseillers  
 Communautaires en  
 exercice  
 47

Nbre de membres présents  
 37

Nbre de suffrages exprimés  
 45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

#### Etaiet présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI  
 délégué de la Commune de COURMONT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°055/2020

#### Objet : Adoption du budget annexe Ordures ménagères 2020

Le Président expose que le Budget 2020 est construit sur la base d'une redevance dont les tarifs ont été maintenus (délibération n°196/2019 du 6 décembre 2019).

Pour établir ce nouveau budget, nous avons anticipé une baisse de la part variable du 1er semestre 2020 sur certains établissements (scolaires, restaurations, etc.) qui ont dû interrompre leur activité pendant le confinement lié à la crise sanitaire Covid-19. Les premiers constats de collecte laissent entrevoir que la baisse d'activité des gros établissements ne se traduit pas par une baisse des tonnages sur l'ensemble des communes. Nous pouvons observer une augmentation des volumes collectés sur le résidentiel.

Le Budget 2020 a été construit sur la base d'un tonnage OM traité de 3060 tonnes (proche des résultats des quatre dernières années). Il prend en compte les nouveaux tarifs du SYTEVOM soit 120 € HT /tonnes traitées et 20 € HT de cotisation par habitant.

Depuis la mise en place du tri sélectif en porte à porte, le service déchet n'a pas connu d'évolution majeure dans son organisation. Deux constats peuvent être faits : d'une part nous observons un résultat d'exploitation qui s'érode progressivement en raison de la stabilisation du produit de la REOMI depuis plus de 10 ans maintenant mais d'autre part nos investissements peuvent s'autofinancer pour les années à venir.

Les projections réalisées sur ce budget jusqu'en 2026, prenant en compte les futurs investissements et la provision constituée, permettent de confirmer la capacité pour ce budget à s'autofinancer par les excédents d'investissement lesquels se reconstituent grâce aux amortissements.

Pour autant ces projections démontrent le juste équilibre de la section de fonctionnement et la nécessité de réintégrer progressivement la provision à partir de 2021, il faudra rapidement trouver de nouvelles recettes de fonctionnement afin d'être en capacité d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le budget 2020 s'équilibre à 1 654 000 € en fonctionnement et à 475 924 € en investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Budget annexe « ordures ménagères » 2020 présenté chapitre par chapitre.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020  
 Reçu en préfecture le 02/07/2020  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20200618-055\_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 19 juin 2020  
 Le Président,



Envoyé en préfecture le 02/07/2020  
 Reçu en préfecture le 02/07/2020  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20200618-055\_2020-DE



Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2020 – 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
12 juin 2020

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

47

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

45

#### L'AN DEUX MILLE VINGT, le 18 juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 12 juin 2020.

#### Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUTHE, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Gérard CLEMENT, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Maurice MARTIN, Dahila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 47 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Catherine FORTES à Martine PEQUIGNOT / Yves GERMAIN à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Dahila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Patrick PAGLIA à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Aymeric LARCHER (COURMONT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Hugues VILLANI  
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°056/2020

#### Objet : Budget annexe Ordures ménagères - Provisions pour risques et charges

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Par délibération 66/2018, le conseil communautaire avait décidé de reprendre la provision constituée à hauteur de 116 174,13 € et de constituer une nouvelle provision d'un montant de 447 799,47 € afin de faire face aux dépenses futures de fonctionnement sur ce budget.

Le conseil communautaire à la majorité (5 abstentions) **APPROUVE** le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 447 799,47 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 19 juin 2020  
Le Président,

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020 – 18h00

Envoyé en préfecture le 24/07/2020  
Reçu en préfecture le 24/07/2020  
Affiché le  
ID : 070-247000722-20200716-093\_2020-OE

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
10 juillet 2020

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

43

Nbre de suffrages exprimés

46

#### L'AN DEUX MILLE VINGT, le 16 juillet à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 10 juillet 2020.

#### Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires André LOUIS (ETOBON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Gilles LAZAR, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Gilles LAZAR à Sylvie DAVAL / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Aymeric LARCHER (COURMONT) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST  
délégué de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°093/2020

#### Objet : Election des représentants de la CCPH au sein du SYTEVOM

Le Président expose que le Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) est un syndicat départemental ouvert sur une partie du Doubs qui gère le transfert et le traitement des déchets ménagers, le tri des déchets, les points d'apport volontaires et la gestion des déchetteries.

Conformément aux statuts du syndicat, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui siègeront au sein du conseil syndical pour représenter la CCPH.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (43 votes pour et 5 abstentions) ELIT Jean VALLEY, Guy GREZEL et Pierre-Yves SUTTER en tant que titulaires ainsi que leurs suppléants respectifs Jean-Pierre JEANROY, Jean-Pierre MATHEY et Danielle BOURGON.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 17 juillet 2020  
Le Président,

Département de la Haute-Saône

Arrondissement de LURE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 5 novembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
23 octobre 2020

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 23 octobre 2020.

**Etaient présents :**

Mmes MM Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHEVANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Fernand BURKHALTER, Ouart BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Catherine FORTES, Ismaël MOUMMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMEOINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Michel CLAUDEL à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Catherine FORTES à Dahlia MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Patrick PAGLIA

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT délégué de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°170/2020

**Objet : Ordures ménagères : Admission en non-valeur**

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

• **Ordures Ménagères**

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 561 factures en 2019 (24 658 en 2018) pour 9 716 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 407 544,00 € en 2019**.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

Il s'agit de 3 dossiers pour Héricourt, 1 pour Saulnot et 1 pour Luze.

1) **Au titre des créances éteintes :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **1 980,14 €** portant sur les années de 2014 à 2020.

### TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS PAR COMMUNES AU TITRE DE LA FACTURATION OM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>TOTAL HÉRICOURT</b>	123.25 €	85.30 €	159.22 €	357.00 €	160.11 €	- €		884.88 €
<b>TOTAL SAULNOT</b>	- €	- €	- €	- €	82.65 €	26.05 €		108.70 €
<b>TOTAL LUZE</b>	- €	111.82 €	203.19 €	191.10 €	192.90 €	192.90 €	94.65 €	986.56 €
<b>TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)</b>	123.25 €	197.12 €	362.41 €	548.10 €	435.66 €	218.95 €	94.65 €	1 980.14 €

2) **Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs :** Celle-ci concerne des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes, il est possible qu'une personne puisse par la suite régulariser ses créances elles seront alors comptabilisées au compte 7714.

En référence de la liste n°4210900233

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM							
REDEVABLE	ADRESSE	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
<b>TOTAL HÉRICOURT</b>		- €	- €	48.94 €	100.36 €	164.14 €	313.44 €
<b>TOTAL CHAGEY</b>		- €	- €	30.21 €	- €	- €	30.21 €
<b>TOTAL LISTE ANV N°4210900233</b>		- €	- €	79.15 €	100.36 €	164.14 €	343.65 €
<b>TOTAL CREANCES ANV (6541)</b>		- €	- €	79.15 €	100.36 €	164.14 €	343.65 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de 1 980,14 € pour les créances éteintes au compte 6542 et **ADMET** des créances en non-valeur au compte 6541 pour un montant total de 343,65 €.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20201105-170\_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 6 novembre 2020

Le Président,



Département de la Haute-Saône  
 Arrondissement de LURE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

#### L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

#### Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERS (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOSINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
 déléguée de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦

N°208/2020

#### Objet : Budget annexe Ordures Ménagères - Décision modificative n°1

Le Président expose qu'en date du 18 juin 2020 la CCPH a voté son budget primitif qu'il convient d'ajuster par une première décision modificative.

La présente décision modificative a pour objet de régulariser la reprise d'une subvention DETR reçu en 2019 et de modifier les dépenses de fonctionnement notamment parce que nous avons enregistré une hausse d'environ 30 tonnes supplémentaires pour le traitement des ordures ménagères et que nous devons ajuster l'article des indemnités des élus.

En conséquence, il est proposé pour la section de fonctionnement d'augmenter en recette le chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » de 1 063.23 € et de diminuer le chapitre 70 « Prestation de services » de 1 063.23 €.

En dépense de fonctionnement, il est proposé de diminuer le chapitre 022 « Dépenses imprévues » de 4 500 € pour aller augmenter d'autant le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Pour la section d'investissement, il est proposé d'augmenter le chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » de 1 063.23 € et de diminuer le chapitre 21 « Immobilisation corporelle » de 1 063.23 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de modifier les chapitres budgétaires comme suit :

En recette de fonctionnement :

#### Chapitre 042 c/777 – Opération d'ordre de transfert entre section

BP : 0 €	DM : + 1 063.23 €	nouveaux crédits : 1 063.23 €
----------	-------------------	-------------------------------

#### Chapitre 70 c/706 – Prestation de service

BP : 1 389 000 €	DM : - 1 063.23 €	Nouveaux crédits : 1 387 936.77€
------------------	-------------------	-------------------------------------

En dépenses de fonctionnement :

#### Chapitre 022 – Dépenses imprévues

BP : 15 000 €	DM : - 4 500 €	nouveaux crédits : 10 500 €
---------------	----------------	-----------------------------

#### Chapitre 65 c/ 6531 – Indemnités

BP : 6 800 €	DM : + 1 000 €	nouveaux crédits : 7 800 €
--------------	----------------	----------------------------

#### Chapitre 65 c/ 658 – Charges diverses de la gestion courante

BP : 881 700 €	DM : + 3 500 €	nouveaux crédits : 885 200 €
----------------	----------------	------------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

En dépense d'investissement :

#### Chapitre 040 c/13911 – Opération d'ordre de transfert entre section

BP : 0 €	DM : + 1 063.23 €	nouveaux crédits : 1 063.23 €
----------	-------------------	-------------------------------

#### Chapitre 21 c/2182 – Immobilisation corporelle

BP : 180 795.91 €	DM : - 1 063.23 €	nouveaux crédits : 179 732.68 €
-------------------	-------------------	---------------------------------

Ces ajustements n'auront pas d'incidence sur l'équilibre de la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **APPROUVE** la présente décision budgétaire modificative n°1 concernant l'exercice 2020 du budget annexe Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020  
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
 Reçu en préfecture le 18/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20201215-208\_2020-DE



Département de la Haute-Saône  
 Arrondissement de LURE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020  
 Reçu en préfecture le 16/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20201215-211\_2020-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Date de la Convocation du  
 Conseil Communautaire  
 4 décembre 2020

Nbre de Conseillers  
 Communautaires en  
 exercice

48

Nbre de membres présents

37

Nbre de suffrages exprimés

41

**Étaient présents :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SIMT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahilla MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Jean-Luc PARIS, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL).

**Pouvoirs :**

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

**Assistaient à la séance :**

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS SIMT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
 déléguée de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°211/2020

**Objet : Budget OM : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissements pour l'exercice 2021**

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a prévu de voter les budgets primitifs de ses différents budgets au mois d'avril 2021. Or, durant le premier trimestre, la collectivité va être amenée à réaliser des dépenses d'investissement non concernées par les crédits de reports.

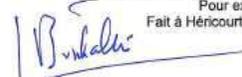
L'article 15 de la loi n°88-15 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux collectivités territoriales, sur autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** (non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

**BUDGET ANNEXES DES ORDURES MENAGERES**

CHAPITRES	BUDGETISÉ 2020	QUART DES CRÉDITS OUVERTS 2021
20 « Immobilisations incorporelles »	420,00 €	105,00€
21 « Immobilisations corporelles »	284 587,96 €	37 500,99 €
23 « Immobilisations en cours »	150 000,00 €	37 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>435 007,96 €</b>	<b>108 751,99 €</b>

Le Conseil Communautaire l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **AUTORISE** le Président à engager sur 2021 le quart des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, au budget annexe des Ordures Ménagères.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020  
 Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖

N°181/2021

### **Objet : Requalification de la Tuilerie : Versement d'indemnités aux locataires**

Le Président expose que la Communauté de Communes est propriétaire depuis 2017 du site de la filature du moulin d'une surface totale de 8400 m<sup>2</sup> situé rue de la tuilerie à Héricourt. Une première phase de requalification a été menée en 2018 et 2019 avec la démolition d'une partie du bâtiment et la construction du bassin d'apprentissage de la natation sur une emprise de 1570 m<sup>2</sup>.

Il subsiste encore un bâtiment vétuste de type industriel d'une surface de 2 900 m<sup>2</sup> composé de cellules artisanales dont 2 sont toujours occupées par des entreprises dans le cadre de baux commerciaux.

Afin d'avancer sur le projet de requalification de cette friche industrielle qui nécessitera une démolition complète du site, les locataires ont été informés depuis l'achat du bâtiment, de notre volonté de mettre fin à leurs baux respectifs.

Comme le prévoit le code du commerce, il convient de proposer une indemnité d'éviction qui doit tenir compte de la situation de chaque locataire : taille du local, date de fin du bail, hauteur du loyer...

Un accord a été trouvé avec Monsieur Rachid HARRACH qui occupe un local de 130 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 252€ TTC. Monsieur HARRACH utilise les locaux à des fins de stockage pour ses 2 sociétés SAMM SERVICES (transport de petits colis) et S&H CONNECT (installation de réseaux fibre). Le bail commercial de Monsieur HARRACH est arrivé à terme le 31 décembre 2020. Il a été reconduit de manière tacite au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Comme le permet le code du commerce, nous lui avons signifié en janvier une fin de bail au 30 septembre 2021. Monsieur HARRACH a accepté une indemnité d'éviction d'un montant de 10000 € sur laquelle seront appréhendés les loyers impayés de 2019 et 2020, les régularisations de charges et les redevances d'ordures ménagères. Monsieur HARRACH bénéficiera par ailleurs d'une remise gracieuse des loyers et charges sur la période du 01/01/2021 au 30/09/2021 et il sollicite la possibilité de récupérer au moment de la démolition une porte sectionnelle qu'il a installée à ses frais à l'entrée de son local.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** l'indemnité de 10 000 € pour la SARL SAMM SERVICES, titulaire du bail depuis le 1er juin 2016, représentée par Monsieur HARRACH
  - Sur cette somme seront appréhendés par le trésor public :
  - 3 904 € de loyers (budget principal);
  - 132,39 € au titre de la régularisation des taxes foncières 2019 et 2020 (budget principal);
  - 152,05 € au titre de la redevance sur les ordures ménagères (budget annexe ordures ménagères)
- **ACCORDE** la remise gracieuse des loyers et charges à percevoir pour la période du 01/01/2021 au 30/09/2021, soit 2754,86 € TTC,
- **ACTE** que la société SAMM SERVICES remplit toutes les conditions pour bénéficier de l'indemnité d'éviction précitée, conformément aux dispositions de l'article L145-14 du Code du Commerce.
- **AUTORISE** le Président à signer une décision de versement, en application de la présente délibération et conformément au contrat liant la société SAMM SERVICES et la CCPH."
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces décisions fixant les modalités de versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-181\_2021B-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Lure, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°182/2021

### **Objet : Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat relative à l'inclusion numérique avec le Département**

Le Président expose que le Département de la Haute-Saône, en accord avec sa feuille de route « inclusion numérique » et avec l'aide de l'Etat, souhaite déployer 18 conseillers numériques sur l'ensemble de son territoire. L'affectation de ces agents se fera, d'une manière générale, en lien avec l'organisation intercommunale.

Le rôle des conseillers numériques est d'accompagner les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

À ce titre, il est l'organisateur et l'animateur au sein d'un territoire des réseaux de formations et de lieux dédiés à l'inclusion numérique.

Ainsi il est proposé à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de rentrer dans ce dispositif et d'accueillir un conseiller numérique, agent du Département équipé et formé, dont les missions seront de déployer la stratégie territoriale concertée d'inclusion numérique.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le Département de la Haute-Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Lure, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

N°183/2021

### **Objet : Médiathèque - Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour le dispositif « Idylle »**

Le Président expose que le Pays d'Héricourt porte un vaste projet d'éducation artistique et culturelle notamment à destination des territoires ruraux de la Communauté de Communes. Ce dispositif ambitieux, qui a pour principal objectif d'impliquer des publics jusqu'à ce jour éloignés des propositions culturelles habituelles, est porté par les compagnies de théâtre professionnelles *Zocha* et *Un château en Espagne*.

En 2021, la Région Bourgogne-Franche-Comté a créé un nouveau dispositif de soutien aux projets culturels de territoire. Intitulé « Idylle », ce dispositif vise à promouvoir la découverte en milieu rural en créant un évènement culturel composé de plusieurs manifestations, dont les enjeux sont de renforcer la connaissance réciproque des compétences, des talents et faire des Communautés de communes ou autres groupements de communes, le lieu d'une culture dynamique et innovante.

Les objectifs de ce dispositif croisent parfaitement ceux portés par la CCPH dans le cadre du projet culturel présenté ci-dessus. C'est pourquoi nous sollicitons une subvention de fonctionnement de 22 000 € à la Région en vue d'en compléter les actions et de densifier les partenariats avec les territoires ruraux.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** cette demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 22 000 € et **AUTORISE** le Président à signer tout document utile.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°184/2021

### **Objet : Fort du Mont Vaudois – tranche 12 : Convention avec la Ville d'Héricourt**

Le Président expose que depuis 2009, la CCPH soutient financièrement la Ville d'Héricourt pour les travaux de restauration du Fort du Mont Vaudois. Ainsi, 46 352.33 € ont été versés par la CCPH depuis le début de ce partenariat.

La 12<sup>ème</sup> tranche de travaux est aujourd'hui terminée, et la Ville d'Héricourt sollicite la CCPH pour une participation financière à hauteur de **6 897.37 €** pour un coût travaux de 30 453.30 € HT.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Ville d'Héricourt pour un montant de 6 897.37 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°185/2021

### **Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions**

La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 3 dossiers « FACADE » et 1 dossier « REMBOURSEMENT SOLIHA » sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	BARZASI ROBERTO
Adresse	5 RUE DE L'ECOLE – 70400 TAVEY
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	10 524.70 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	DORMOY GEORGES
Adresse	27 GRANDE RUE – 70400 TREMOINS
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	24 176.12 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	TAGLAND GUY-LHOTTE MURIELLE
Adresse	9 RUE DES CHALETS – 70400 BREVILLEIRS
Type de travaux	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	10 470 €
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>800 €</b>

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	BOUGHIDACHE REDA
Adresse	1 RUE DU 47ème – 70400 HERICOURT
Type de travaux	
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	
<b>Montant subvention CCPH</b>	<b>500 €</b>

Ce sont au total **2 900 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 08/10/2021
Reçu en préfecture le 08/10/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210930-185_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
 Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KÜBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°186/2021

**Objet : Habitat : Soutien aux projets HABITAT 70 à Brevilliers et Champey**

Le Président expose que conformément à la délibération 004/2014 en date du 21 janvier 2014, la Communauté de Commune du Pays d'Héricourt accompagne les projets de construction de logements sur un montant de **3 000 € par logement** et la commune d'accueil abonde, quant à elle, de 2 000 € par logement.

Le Conseil Départemental, pour sa part, pour ce type d'opération, réserve une Aide à la Pierre de 5 000 € par logement à condition toutefois que les collectivités contribuent à même hauteur.

2 projets sont proposés :

- **BREVILLIERS :**

HABITAT 70, bailleur social sur le Département de la Haute-Saône projette l'acquisition d'un immeuble locatif de 4 logements situé 1 B grande rue, lieu-dit « Chat Lambert » sur la commune de Brevilliers.

Il convient, en conséquence, de confirmer la participation de la CCPH sur ce projet à hauteur de 12 000 € (4X 3 000 €/logt) conformément à ses engagements sur ces politiques de logement.

Le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice 2022 et pourra si nécessaire, s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires. Cependant, le versement de la participation communautaire est conditionné par l'achat de l'immeuble et l'aménagement de logements locatifs.

• **CHAMPEY** :

Habitat 70, propriétaire d'un terrain de 18 148 m<sup>2</sup> situé au lieu-dit « Aux Ecurts Cheveux » à Champey, propose la réalisation d'une opération d'aménagement et de construction sur cette emprise foncière, soit :

- 9 parcelles destinées à l'accession,
- 13 logements individuels locatifs,
- 4 logements individuels en location-accession (PSLA).

La partie locative a été inscrite à la programmation 2021 dans le cadre des autorisations à construire gérées par le délégataire des aides à la pierre pour une mise en service prévisionnelle en 2023.

Le projet locatif comprend 13 logements individuels soit 5 T3 et 8 T4.

Il convient donc de confirmer la participation de la CCPH sur ce projet à hauteur de 39 000 € (13X 3 000 €/logt) conformément à son engagement sur ces politiques.

Le versement de cette subvention interviendra sur l'exercice 2023 et pourra si nécessaire s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ACTE** de la participation de la CCPH de 12 000 € pour le projet de BREVILLIERS et de 39 000 € pour le projet de CHAMPEY, et **AUTORISE** le Président à la signature de tout document utile.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-186\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°187/2021

### **Objet : CAPC : Acceptation d'une indemnité de sinistre**

Le Président rappelle qu'en août 2015, un camion de livraison a endommagé la marquise située au-dessus de la porte d'entrée du centre d'affaires Pierre Carmien. Une déclaration avait été faite à notre assureur, et un devis établi pour un montant de 6 206.40 € TTC.

Notre assureur nous avait indemnisés en 2017 de la somme de 5 707.40 €, retenant ainsi la somme de 499 € au titre de la franchise. Cette franchise nécessitait pour être remboursée l'obtention du recours contre l'autre assureur.

Le recours ayant abouti, Groupama nous a adressés un chèque de 499 €. Il convient donc d'accepter cette indemnité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter cette indemnité complémentaire d'un montant de 499 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210930-188\_2021-DE

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

34

**Nbre de suffrages exprimés**

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°188/2021

**Objet : Autorisation donnée au Centre de Gestion 70 de lancer un contrat prévoyance.**

Le Président expose que par courrier arrivé le 9 septembre 2021, l'assureur IPSEC Groupe Malakoff Humanis nous a informés de sa décision de résilier à titre définitif le contrat collectif pour la prévoyance complémentaire (assurance maintien de traitement) à compter du 01/01/2022 sans avoir donné de motif.

Ce contrat avait été mis en place à compter du 01/01/2020, pour une durée de 6 ans, et il offrait une protection sociale aux agents en cas de perte ou baisse de salaire lors d'une incapacité prolongée de travail selon les modalités suivantes :

- le maintien du salaire en cas d'incapacité temporaire de travail avec un niveau de garantie à 100%
- le maintien du salaire en cas d'invalidité permanente avec un niveau de garantie de 100%
- la garantie décès avec le versement d'un capital.

**L'adhésion était individuelle et facultative.** Le montant de la cotisation pour l'agent s'élevait à 1,89 % du traitement indiciaire brut + Nouvelle Bonification Indiciaire + régime indemnitaire.

En 2021, 57 % des agents de la collectivité avait souscrit à ce contrat représentant à titre indicatif un montant mensuel de 3 000 € payé par les salariés concernés.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

L'intérêt de cette démarche réside dans :

- la mutualisation des moyens
- l'adaptation du cahier des charges aux besoins recensés
- l'appui du Centre de Gestion qui sera accompagné par un cabinet de conseil en audit d'assurance.

Ces divers éléments permettront notamment d'obtenir des conditions tarifaires attractives, de garantir la qualité des prestations et de veiller à une stabilité tarifaire sur la durée de la convention à savoir 6 ans afin d'éviter des revalorisations, parfois brutales, en cours de contrat.

Le Centre de Gestion de la Haute-Saône s'est proposé pour réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion d'un contrat d'assurance Prévoyance à l'échelle du département.

Le Centre de gestion a proposé aux collectivités et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

À l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités et établissements publics.

Les collectivités et établissements publics conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités et établissement se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents. Il conviendra donc de saisir le Comité Technique au-préalable pour avis sur la présentation des résultats et d'évaluer une proposition de participation dans le cadre du dialogue social.

Cette participation devra être un montant unitaire par agent, ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- d'inscrire la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt dans la démarche de consultation du Centre de Gestion 70,
- d'acter que les résultats seront présentés au conseil communautaire pour suite à donner.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-188\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André Louis (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°189/2021

### **Objet : Billettique : Demande de subvention Fonds de Transformation du Numérique**

Le Président expose que lors de sa séance du 27 mai 2021, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé la CCPH à solliciter le Fonds de Transformation Numérique des Collectivités Territoriales pour le financement de la mise en place d'un outil de gestion de la billettique pour les transports scolaires.

Suite à un appel de la Préfecture, il convient de modifier le plan de financement initialement proposé. En effet, il est ressorti à l'instruction du dossier que l'enveloppe attribuée par le ministère en faveur de ce fonds n'était pas totalement consommée et que la CCPH pouvait prétendre à **100% de subvention sur le coût TTC du projet** pour l'installation de l'outil informatique. L'abonnement annuel est également éligible pour l'année 1 et peut, peut-être, être financé également à hauteur de 100%.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Installation de la solution informatique et paramétrage	32 400 €	Subvention Transformation numérique des collectivités	78 000 €
Achat des lecteurs de badges embarqués	15 240 €		
Fourniture de l'imprimante	3 600 €		
Fourniture des badges	4 080 €		
Formation du personnel	4 800 €		
Forfait abonnement « tout inclus »	12 000 €		
Abonnement Titan module de gestion de cartes	1 200 €		
Abonnement MDM	840 €		
Abonnement SIM Data	3 840 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>78 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>78 000 €</b>

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** le nouveau plan de financement de l'investissement nécessaire à cette solution informatique,
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 78 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents à venir dans le cadre des dossiers de subvention afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-189\_2021-DE



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°190/2021

### **Objet : Dégradations au SIB : Facturation aux familles**

Le Président expose que le samedi 26 juin dernier des dégradations ont été commises par 4 adolescents au stade synthétique intercommunal de Brevilliers. Les plaques en plexiglass des abris placés le long du terrain ont été cassées.

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt doit les remplacer pour un montant de 2 654,09 € TTC.

Les familles ont été reçues par Monsieur CLAUDEL en Mairie de Brevilliers et les 4 adolescents ont reconnu les faits. Il a été convenu au bureau qu'une participation aux frais leur serait demandée.

Au vu des faits et en tenant compte de la vétusté des abris et que quelques-uns étaient déjà abîmés, il semble raisonnable de demander une participation aux frais d'un montant de 250 € à chaque famille, la CCPH prenant en charge le résiduel.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à émettre ces titres de recettes individuels à hauteur de 250 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210930-191\_2021-DE



### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°191/2021

**Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire**

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☉ Marchés publics : en € HT :

17/09/21	M336/2021	EIMI	Travaux	Mise en place d'un adoucisseur	25461 ETUPES Cedex	4 298,00 € HT
23/09/21	M343/2021	SAFEGE SAS	Services	Evaluation environnementale stratégique	92022 NANTERRE Cedex	14 940,00 € HT
23/09/21	M344/2021	SAFEGE SAS	Services	Travaux complémentaires pour validation d'un diagnostic complet dans le cadre du PCAET	92022 NANTERRE Cedex	4 200,00 € HT

- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT

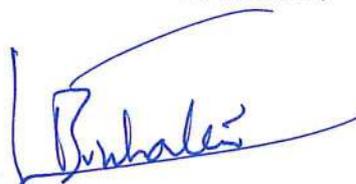
- 👁️ Conventions de formation du personnel : NEANT
- 👁️ Contrat de travail à durée déterminée : 3 contrats de travail à durée déterminée du 06 au 30 septembre 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort d'activité	1	20h	1
ADMINISTRATIF			
Remplacement	1	35h	1
Remplacement	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/10/2021  
 Reçu en préfecture le 08/10/2021  
 Affiché le   
 ID : 070-247000722-20210930-191\_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
 Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00**

**Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021**

**Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice**

48

**Nbre de membres présents**

34

**Nbre de suffrages exprimés**

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

**Etaient présents :**

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

**Excusés :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

**Pouvoirs :**

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

**Assistaient à la séance :**

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°192/2021

**Objet : Désignation d'un nouveau représentant à l'assemblée spéciale de la SEDIA**

Le Président expose qu'en tant qu'actionnaire de SEDIA, la CCPH dispose d'un élu pour siéger à l'Assemblée Générale et un élu pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale. Il peut s'agir de la même personne.

Par délibération n°98/2020 du 16 juillet 2020, Fernand BURKHALTER a été élu représentant à l'Assemblée Générale et Jean-Jacques SOMBSTHAY représentant à l'Assemblée Spéciale.

Or, Jean-Jacques SOMBSTHAY a été désigné par le Département pour le représenter au sein du Conseil d'Administration. Aussi, il convient de le remplacer au sein de l'assemblée spéciale de la SEDIA.

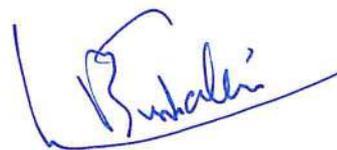
Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (38 votes pour, 6 abstentions) **ELIT** Dominique CHAUDEY en tant que représentant de la CCPH au sein de l'assemblée spéciale de SEDIA.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2021 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 30 septembre à 18h00

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
24 septembre 2021

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

34

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Luze, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 septembre 2021.

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André Louis (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Roger HASENFRATZ à Francis ABRY / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

#### Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°193/2021

### **Objet : Désignation d'un nouveau représentant au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté**

Le Président expose que Jean-Jacques SOMBSTHAY a présenté sa démission de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCPH, qui a été acceptée par Madame la Préfète à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Aussi, la CCPH dispose de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du Comité Syndical du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Par délibération n°95/2020 du 16 juillet 2020, Fernand BURKHALTER et Jean-Jacques SOMBSTHAY ont été élus titulaires et Michel CLAUDEL et Pascal BOULADE suppléants.

Aussi, il convient de remplacer Jean-Jacques SOMBSTHAY au sein du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté.

Après appel à candidature, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (38 votes pour, 6 abstentions) ELIT Dominique CHAUDEY en tant que titulaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Président,

